

**MINISTERE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE LA RECHERCHE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

**Direction générale des ressources humaines**

**CERTIFICAT D'APTITUDE  
AU PROFESSORAT DE L'ENSEIGNEMENT DU  
SECOND DEGRÉ**

**Concours externe et CAFEP**

**SECTION DOCUMENTATION**

Rapport présenté par Monsieur Jean-Louis Durpaire  
Inspecteur général de l'éducation nationale  
Président du jury

**Session 2006**

Ce rapport dresse un bilan de la session écoulée en pensant aux futurs candidats, la prochaine session étant celle de la mise en application de l'arrêté du 26 juillet 2005. Il présente donc de manière traditionnelle les résultats statistiques de l'épreuve 2006 et fournit une analyse critique des performances des candidats. Les critères qui ont servi à l'évaluation, sans changement par rapport à l'an passé, sont fournis (grilles).

Ce rapport présente, en outre, deux documents (annexes 12 et 13) qui émanent d'une réflexion du jury sur les contours de l'épreuve d'admission de Dossier documentaire telle qu'elle sera proposée aux candidats à compter de 2007. Il s'agit d'une part d'une note qui précise le sens que le jury donne à la notion de politique documentaire, expression centrale dans le texte de l'arrêté du 26 juillet 2005, d'autre part d'un sujet « zéro » correspondant à cette épreuve. On peut d'ailleurs observer que le sujet de l'épreuve 2006 – *Le racisme* – était commun aux trois options (comme cela avait déjà été le cas en 2003 – *Le temps* – et en 2005 – *Mémoire(s)* – ) et que, de surcroît, un grand nombre de textes étaient également communs, ménageant en quelque sorte une transition vers cette nouvelle formule.

De manière générale, la session 2006 s'est déroulée dans d'excellentes conditions. Pour la troisième année consécutive, les épreuves d'admission étaient organisées à l'Ecole supérieure de l'éducation nationale sur le site du Futuroscope, avec l'appui d'une équipe d'étudiants de BTS administration de réseaux du lycée Aliénor d'Aquitaine de Poitiers et de leurs formateurs. Nous leur adressons tous nos remerciements ainsi qu'aux services rectoraux et à l'ESEN.

Le président du jury

Jean-Louis Durpaire

<p style="text-align: center;"><b>LES RAPPORTS DES JURYS DES CONCOURS SONT ETABLIS SOUS LA RESPONSABILITE DES PRESIDENTS DE JURY</b></p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## SOMMAIRE

Le bilan du concours .....	4
Les candidats .....	4
Les résultats .....	4
La composition du jury .....	5
Les épreuves écrites d'admissibilité .....	6
Épreuve de sciences et techniques documentaires .....	6
Épreuve de dossier documentaire portant sur un champ disciplinaire .....	14
Les épreuves pratiques et orales d'admission .....	18
Épreuve pratique de techniques documentaires .....	18
Épreuve orale pré-professionnelle sur dossier .....	24
Annexe 1 : arrêté du 15 septembre 1999 relatif au CAPES section Documentation .....	26
Annexe 1 bis : arrêté du 26 Juillet 2005 (extrait) .....	28
Annexe 2 : grille d'évaluation de l'épreuve écrite de sciences et techniques documentaires .....	29
Annexe 3 : grille d'évaluation de l'épreuve pratique de techniques documentaires .....	30
Annexe 4 : quelques sujets de l'épreuve pratique de techniques documentaires .....	31
Annexe 5 : dispositif technique de l'épreuve pratique de techniques documentaires .....	36
Annexe 6 : grille d'évaluation de l'épreuve de dossier documentaire portant sur un champ disciplinaire .....	37
Annexe 7 : grille d'évaluation de l'épreuve pré-professionnelle sur dossier .....	39
Annexe 8 : Titres des sujets donnés à l'épreuve pré-professionnelle sur dossier .....	40
Annexe 9 : informations statistiques .....	41
Annexe 10 : composition du jury .....	42
Annexe 11 : textes des sujets des épreuves d'admissibilité .....	59
Annexe 12 : note de commentaires .....	60
Annexe 13 : épreuve d'admissibilité de dossier documentaire - Exemple de sujet (sujet 0) .....	61

# LE BILAN DU CONCOURS

## Les candidats

La baisse du nombre de candidats présents et non éliminés se poursuit de manière très sensible tant au CAPES (- 18%) qu'au CAFEP (- 31 %).

	CAPES	CAFEP
Nombre des candidats inscrits	3041	343
Nombre des candidats présents et non éliminés <sup>1</sup>	1 806 (2098 en 2005)	195 (283 en 2005)
Nombre de postes	180	20
Note sur 20 du dernier admissible	10,1 (8,85 en 2005)	9,15 (8,85 en 2005)
Nombre des admissibles	386 (soit 18 % des présents non éliminés)	43 (soit 22 % des présents non éliminés)
Rapport admissibles/postes	2,14	2,15
Nombre des admis	180	20
Moyenne sur 20 du dernier admis	9,82 (9,58 en 2005)	8,83 (9,87 en 2005)

Épreuve écrite de Dossier documentaire	CAPES	%	CAFEP	%	Total	Taux moyen
Littératures et civilisations française et étrangères	646 (746)	37 % (39,7)	67 (80)	34,7 % (35,8)	713 (826)	36,7 % (39,3)
Sciences humaines et sociales	1008 (1026)	57,7 % (54,6)	120 (134)	62,2 % (60,1)	1128 (1160)	58,2 % (55,1)
Sciences et techniques	93 (108)	5,3 % (5,7)	6 (9)	3,1 % (4,1)	99 (117)	5,1 % (5,6)
Total	1747(1880)		193 (223)		1940 (2103)	

Pour cette dernière édition du concours avec trois options, on constate donc le maintien et même une légère accentuation du choix « Sciences humaines et sociales ».

## Les résultats

La baisse du nombre de postes au CAPES conduit évidemment à une barre d'admissibilité relevée : 10,1 au lieu de 8,85. L'écart est nettement moins important au résultat final puisque le dernier admis obtient une moyenne de 9,82, soit un écart de 0,24 par rapport à 2005. En revanche, l'écart est beaucoup plus net au CAFEP puisque le dernier recruté est reçu avec un point de moins qu'en 2005 pour un même nombre de postes.

---

<sup>1</sup> Principaux motifs d'élimination : note zéro, absence à une épreuve, copie blanche, rupture de l'anonymat par un candidat, fraude.

Rappelons une nouvelle fois que les candidats au CAPES ne sont distingués de ceux du CAFEP qu'au moment des délibérations. Tous sont traités de la même façon lors de la correction des épreuves écrites et des interrogations orales.

En termes de profil, le recrutement de 2006 est conforme à la dominante de la profession. Très forte majorité de femmes allant même jusqu'à 100% pour le CAFEP. Au total, CAPES + CAFEP, 13 % d'hommes et 87 % de femmes. La tendance au rajeunissement des recrutés est nette puisque 90 % des reçus ont moins de 30 ans (80 % l'an passé). Il est possible de réussir très jeune – deux reçus ont 21 ans (un seul en 2005) – ou un peu plus tard – l' aîné de la promotion a 41 ans (49 ans en 2005).

En ce qui concerne les titres universitaires, 54 % des reçus sont titulaires d'une maîtrise ou plus (51% en 2005).

CAPES externe de documentation TITRES UNIVERSITAIRES	2001	2002	2003	2004	2005	2006
3 <sup>ème</sup> cycle	7 %	11 %	12 %	12 %	12 %	12 %
maîtrise	36 %	40 %	40 %	42 %	39 %	42 %
licence	57 %	49 %	47 %	45 %	48 %	46 %

CAPES externe de documentation Ages	2001	2002	2003	2004	2005	2006
24 ans ou moins	39%	48%	44%	38%	36%	35 %
De 25 à 29 ans	45%	40%	35%	44%	44%	55 %
30 ans et plus	16%	12%	21%	12%	20%	10 %

## La composition du jury

Le jury de la session 2006 comprenait 117 membres (60 femmes et 57 hommes) :

- 60 certifiés
- 18 membres des corps d'inspection
- 10 enseignants-chercheurs
- 9 personnels de direction
- 6 conservateurs des bibliothèques
- 6 agrégés
- 5 chargés d'études documentaires
- 3 ingénieurs

Pour les épreuves écrites d'admissibilité, les membres du jury sont regroupés par binômes et procèdent systématiquement à une double correction des copies.

Pour les épreuves d'admission, les commissions comprennent trois examinateurs.

# LES EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE

## Épreuve de sciences et techniques documentaires

### Qualités et défauts principaux relevés dans les copies

La plupart des copies révèlent un manque de distance par rapport aux ressources proposées. Les apports personnels ne viennent que rarement appuyer une analyse souvent superficielle. Les développements relèvent souvent de la description ou de l'illustration par manque d'un questionnement solide des enjeux.

La lecture préalable de l'ensemble des documents fournis devrait pouvoir guider le candidat dans la compréhension du thème du dossier. Il est regrettable que ce travail de lecture ne soit pas systématique, entraînant répétitions, redondances et perte de temps.

La principale qualité à souligner, d'autant plus qu'elle est rare, est la construction de certaines copies comme un tout, avec présence d'un chapeau commun, de liaisons entre les parties, et de renvois d'une partie à l'autre.

### Commentaire critique

La société de l'information conduit à confronter les usagers de l'information à des risques, dysfonctionnements, déséquilibres, abus, dévoiement et pollutions de toutes sortes. Si cette situation n'est pas nouvelle, il n'en reste pas moins que ces déséquilibres se creusent, que l'infopollution s'installe, due notamment à l'excès d'information et à la prolifération incontrôlée des données.

L'utilisation du terme « pour » (pour une écologie...) incite le candidat à une posture de sauvegarde, voire de lutte. Il positionne des enjeux en matière d'équilibre de la société de l'information et suggère une attitude de vigilance vis-à-vis des évolutions des relations sociales, inter-personnelles, etc.

Une telle analyse du sujet aurait conduit à identifier quelques mots-clés : relation interpersonnelle, accès à l'information, auteur, validation de l'information, bruit documentaire, production et surproduction d'information, gestion de la connaissance (*knowledge management*).

Il semble que la technique du commentaire critique ne soit pas maîtrisée alors qu'une littérature professionnelle pertinente existe sur le sujet. Entre paraphrase et dissertation, un trop grand nombre de candidats ne répond pas aux attentes, produisant un commentaire souvent superficiel.

On notera pour le sujet 2006 le peu de liens entre le texte de l'épreuve et la question posée, le commentaire critique s'en trouvant d'autant plus difficile. Les bonnes copies qui ont répondu à la question en réinvestissant et critiquant les propos de Joël de Rosnay sont rares. Une nouvelle fois, il faut souligner que le commentaire critique n'est pas :

- une note de lecture car le document est accompagné d'une question déterminante pour organiser la réponse,
- une dissertation sur la question posée car il faut utiliser le document,
- un commentaire composé car il faut répondre à la question.

## **Analyse du sujet**

Peu de candidats font un lien entre le thème général du sujet, le texte et la question posée. La question n'a souvent donné lieu à aucune problématisation et trop de candidats se sont réfugiés dans un point de vue lié au rôle du professeur-documentaliste et aux limites de son action. Les termes du sujet ne sont souvent pas analysés, les concepts associés pas interrogés (« infopollution », « maîtrise de l'information », etc.). L'annexe 1 permettait pourtant aisément de cerner le concept d'infopollution.

L'analyse du sujet pouvait par exemple s'attacher aux termes suivants :

- analyser : décomposer une chose en ses éléments, un tout en ses parties. Examen permettant d'isoler ou de discerner les différentes parties d'un tout. Étude détaillée de quelque chose pour en rendre compte.

- rôle du documentaliste : on contextualise donc dans un métier défini, mais il n'est pas spécifié qu'il ne s'agit que du rôle du professeur-documentaliste, bien au contraire : la fonction est donc plus ouverte et une orientation est déjà donnée pour les réponses à apporter dans l'analyse.

- limites : suggère donc que le documentaliste n'a pas réponse à tout et se trouve impuissant à un moment donné.

- processus de maîtrise de l'information : la maîtrise de l'information n'est pas une méthode qui s'acquiert de façon définitive. Elle relève certes de méthodes, mais aussi d'aspects non quantifiables. Elle sous-entend les outils, les modes d'accès, mais aussi l'analyse des résultats, des politiques de contenus et ... des silences documentaires (présence d'informations similaires).

*Le jury a apprécié :*

- *une analyse soignée des termes du sujet, permettant sa contextualisation et la définition d'une problématisation,*

- *l'expression formelle du thème général de l'épreuve et l'établissement du lien avec la question posée,*

- *l'adoption d'un point de vue suffisamment large dans lequel la documentation scolaire n'est qu'un des exemples envisagés.*

## **Prise en compte du document**

Comme les autres années, on constate que l'auteur comme la revue sont souvent inconnus de nombre de candidats, ce qui révèle des lectures insuffisantes.

Rares sont ceux qui exploitent les caractéristiques du texte : date, langage parfois érotique de Joël de Rosnay, positions un peu utopistes, marquées d'emphase ou d'enthousiasme, forme de l'interview, etc. Le jury aurait apprécié que les candidats relèvent les principales idées développées, notamment la multidisciplinarité des connaissances complexes, le renforcement de l'action individuelle et intelligente par l'interconnexion, le partage, la notion d'une intelligence collective intégrant l'émotion, la nécessité de maîtriser l'infopollution et au-delà de gérer la surinformation dans une perspective écologique.

*Le jury a apprécié :*

- *les copies qui prennent la peine de situer le texte et son auteur,*

- *la capacité à faire preuve d'une connaissance personnelle de l'auteur et de ses écrits,*

- les descriptions soignées du document, tirant parti des informations bibliographiques disponibles,
- l'analyse de la nature du texte (l'interview),
- la prise en compte indispensable de la date de publication.

### **Plan et organisation**

Le plan du commentaire n'est pas toujours annoncé ; lorsqu'il l'est, il n'est pas forcément suivi. La partie introductive est plutôt décevante, présentant souvent une contextualisation peu originale laissant peu de place à l'actualité de l'information et de la documentation. Quelques exemples pertinents sont cependant proposés par les candidats (Sommet mondial sur la société de l'information, bibliothèque numérique européenne). Des transitions riches permettent quelquefois de faire le lien entre l'introduction et le corps de l'argumentation, déclinée en deux ou trois parties. Le plus souvent, une première partie est consacrée à l'environnement informationnel actuel, une deuxième partie est centrée sur le rôle du documentaliste, une troisième sur les limites de son action. La volonté souvent perceptible d'un plan en trois parties, là où deux auraient peut-être suffi, conduit à des commentaires déséquilibrés, mettant un accent disproportionné sur les limites.

*Le jury a apprécié :*

- un plan clairement annoncé dans l'introduction et respecté dans le développement,
- une contextualisation riche et pertinente,
- les transitions soignées.

### **Références et citations**

L'absence de culture informationnelle visible, de citations ou de références d'auteurs réellement exploitées dans le domaine des sciences de l'information et de la communication est particulièrement négative. La grande majorité des copies révèle des lectures souvent très limitées, focalisées sur les mêmes auteurs. S'agissant de la référence au système éducatif, de nombreux commentaires critiques se contentent d'un rappel « générique » sur le rôle et les missions de l'enseignant-documentaliste sans lien avec le document proposé. Certaines copies montrent en revanche une solide culture informationnelle et attestent de lectures récentes sur le sujet, citant des textes de réflexion de théoriciens et/ou de praticiens : P.Giordan, E.Sutter, P.Lévy, P.Senge, E.Morin, M.F. Blanquet, M.McLuhan, Theilhard de Chardin à propos de la complexité du monde, D. Wolton, autres ouvrages de J. de Rosnay.

*Le jury a apprécié :*

- la capacité à faire des citations pertinentes,
- le recours à des auteurs variés,
- les citations effectuées dans le respect nécessaire des formes et des auteurs.

### **Argumentation**

La réussite du commentaire critique repose sur le développement d'une réflexion personnelle. La reformulation pertinente de la question posée montre dans un premier temps que le candidat s'est approprié le sujet. Les meilleures copies ont su identifier quelques passages du texte susceptibles de

nourrir leur réflexion sur l'infopollution et la maîtrise documentaire. Quelques-unes, en s'appuyant sur des références théoriques, font apparaître une définition élargie de la notion d'infopollution.

Les enjeux citoyens sont relevés à de nombreuses reprises, en particulier à travers les questions de fracture numérique ou encore de gestion du droit d'auteur. Quelques candidats font judicieusement référence aux débats sur le projet de loi sur le droit d'auteur et les droits voisins dans la société de l'information (DADVSI). Les interprétations du « cerveau planétaire » ou de l'idée de « casser la matrice mentale » sont plus confuses et hasardeuses.

Malgré l'évocation encore trop rare de politique documentaire, la construction d'un système d'information performant au service d'un public averti et formé n'apparaît pas clairement. Le rôle du documentaliste est souvent évoqué en terme de liste de prescriptions, mais avec peu de cohérence d'ensemble.

Les nouvelles possibilités de publication sur le web (blog, wiki, etc.) sont souvent stigmatisées, sans réflexion équilibrée sur les risques et les potentiels de ces outils.

*Le jury a apprécié :*

- les introductions construites avec rigueur et faisant apparaître avec clarté des notions fondamentales telles que les concepts d'information à l'ère du numérique, d'infopollution, de « diététique de l'information », d'apprentissage à la maîtrise de l'information ;
- les appuis cohérents sur les arguments du texte ainsi que des capacités à prendre de la distance par rapport aux propos avancés dans l'échange entre S. Goldman et J. de Rosnay ;
- les analyses basées sur de solides connaissances quant il s'agit d'évoquer la complexité du monde de l'information, l'apport des nouvelles technologies de l'information et de la communication, les difficultés pour se repérer dans le labyrinthe des réseaux numériques et savoir comment tirer parti des outils actuels ;
- les idées riches et intéressantes pour discuter des moyens à mettre en œuvre pour accéder à un véritable savoir, du rôle du professionnel de la documentation pour aider à appliquer des méthodes efficaces afin d'apprendre à chercher, à sélectionner, à hiérarchiser l'information utile.

### **Analyse de situations et de dispositifs techniques**

Rares sont les copies à avoir traité cette partie en liaison avec le thème général du sujet alors que ces consignes figurent clairement dans les rapports de jurys des années antérieures. Quelques préambules de bonne qualité permettent d'introduire les notions qui seront analysées et développées dans les réponses aux quatre questions. Quelques copies mettent en avant les concepts importants avant de les analyser et de s'appuyer sur les annexes pour développer une argumentation logique et rigoureuse.

Certains candidats utilisent avec justesse et pertinence les annexes et les citent de façon précise. Ils se servent de ce support pour développer des connaissances techniques et examiner les aspects les plus importants : qualité de l'information sur le net ; fiabilité et efficacité de l'information, dispositifs organisationnels et juridiques existants. Beaucoup en revanche n'y font pas référence ou les utilisent sans les mentionner de façon précise.

Trop de réponses restent approximatives et insuffisamment développées. Les connaissances personnelles restent peu sollicitées et ne permettent que rarement de dépasser les documents proposés. On note également un manque de rigueur dans le vocabulaire ce qui, à ce niveau du concours, est peu acceptable : magazines au lieu de périodiques ; achats au lieu d'acquisitions.

A partir des questions posées, il s'agit de traiter un aspect de la réalité qui est, en l'occurrence, les moyens donnés au documentaliste pour vérifier et valider l'information trouvée. Il faut rappeler que cette partie fait appel également aux connaissances des candidats. En effet, toutes les réponses ne se trouvent pas dans les annexes. Les candidats doivent organiser à la fois les informations contenues dans les annexes et leurs propres connaissances ; ils doivent faire preuve de pertinence dans leur réflexion sur la question posée.

*Le jury a apprécié :*

- les copies qui ont su traiter comme un tout les quatre (ou au moins les trois premières) questions, sans laisser de côté des éléments majeurs, ni répéter les arguments ; cela peut se traduire par exemple par une introduction générale rattachant le thème de la deuxième partie au thème général, ou par une introduction en début de chaque réponse rattachant chacune des questions au sous-thème, mais avec un lien à présenter avec le thème général ;
- les réponses détaillées et rédigées, en particulier en ce qui concerne les aspects les plus techniques du métier et les prolongements possibles dans le cadre scolaire ;
- les copies ayant ajouté une introduction et une conclusion aux quatre questions les englobant ainsi dans une approche globale continuant d'une certaine façon la réflexion amorcée dans le commentaire.

### **Question 1 - Qu'est-ce qui permet d'identifier une information de qualité ?**

Beaucoup de candidats répondent de manière détournée à la question en détaillant « le comment faire » plus que les critères permettant de déterminer la qualité d'une information. Il est nécessaire de définir les concepts abordés : pertinence, fiabilité, validité, etc. à propos desquels demeurent de nombreuses confusions, malgré des rappels dans les précédents rapports de jury.

Dans les réponses, les candidats se sont tout particulièrement focalisés sur l'information diffusée via internet. Ils évoquent un certain nombre d'éléments (auteur, source ...), le plus souvent sans hiérarchie. D'autres, comme la date de mise à jour, sont souvent oubliés.

### **Question 2 - De quels moyens dispose un documentaliste pour éviter cette infopollution ?**

La réponse est souvent organisée en deux ou trois points : aspects techniques, pédagogiques et quelquefois juridiques. Les listes noires/blanches sont citées, mais leurs modalités de mise en œuvre semblent mal connues. Les recommandations en matière de protection des mineurs, de charte d'usage ou de sécurisation des systèmes d'information des établissements scolaires ne sont que trop rarement évoquées alors que le cadre européen est relevé dans l'annexe 2.

Les candidats soulignent en général le risque de censure et introduisent alors le rôle pédagogique du documentaliste. Quelques-uns proposent un filtrage total des sites personnels montrant par là un manque flagrant de discernement et une approche du web peu compatible avec le métier de documentaliste.

Le travail de veille, de sélection et de mise en valeur de l'information par le documentaliste est aussi mis en avant, mais peu de candidats font état des modalités pratiques et en particulier des perspectives ouvertes par les évolutions d'Internet (syndication de contenu, alertes, diffusion sélective de l'information, portail, etc.).

### **Question 3 - Quels devoirs pour le documentaliste pour éviter cette infopollution ?**

Les candidats ont ici très largement puisé dans l'annexe 6 pour répondre à cette question. Certains ont judicieusement relevé l'adoption de ce texte par l'ADBS quand d'autres par inadvertance ont cité la FADBEN.

Dans le contexte plus restreint de l'Education nationale et puisqu'il est question de devoirs, on aurait pu penser aussi aux textes officiels comme la circulaire du 13 mars 1986 relative aux personnels exerçant dans les CDI, celle traitant du B2I ...

Les capacités du documentaliste à se former sont assez peu évoquées, de même que le travail de veille.

### **Question 4 - Quelles métadonnées retenir ou créer dans le document présenté en annexe 3 ?**

Des quatre questions, cette dernière reçoit la réponse la plus décevante. La méconnaissance des métadonnées, pourtant parfois citées dans le commentaire, est évidente pour une très grande majorité de candidats. La définition des métadonnées n'est pas systématique et très souvent elliptique. L'évocation de html et quelquefois de xml ne pallie pas l'absence de référence aux grands schémas de description tels que le standard Dublin Core ou le LOM.

L'incidence prêtée à la balise *meta keywords* sur le référencement des sites dans les moteurs de recherche démontre une connaissance insuffisante de leur fonctionnement. Quelques candidats concluent cette question sur les perspectives du web sémantique et rappellent à l'occasion l'enjeu posé par le dossier « la construction d'une écologie de l'information ».

### **Exposé relatif aux applications pédagogiques**

Cette dernière partie est souvent traitée en peu de temps en fin d'épreuve. Un nombre significatif de copies démontre la capacité de candidats à présenter un dispositif pédagogique structuré, même si les séquences décrites sont souvent trop ambitieuses et l'évaluation rarement réfléchie.

Cependant, nombre de dispositifs présentés ne répondent pas directement au sujet : mise en place d'une analyse critique de l'information favorisant sa transformation en connaissance. Les exposés ayant recours à une problématique sont rares ; les séquences « clés en main » détaillées jusqu'à l'excès parfois, sont nombreuses, la plupart du temps ne répondant pas à la question posée : série de lieux communs, séquence observée ou apprise présentée sans toujours tenir compte des objectifs d'apprentissage visés.

Les candidats montrent souvent une difficulté à se situer dans un cadre scolaire. Difficulté à choisir entre la posture de l'enseignant et celle de l'élève ; difficulté à trouver un niveau d'exercice adapté à la classe choisie, à identifier des documents adaptés au niveau scolaire (*Le Monde* ou *Le Canard enchaîné* pour une classe de sixième !). La proposition d'un affichage des productions des élèves sur

les murs du CDI est fréquente, mais sans prise en compte de la nature de ces productions. On s'interroge sur l'intérêt d'afficher des grilles d'évaluation de sites web ! Le thème de l'infopollution conduit bien trop souvent à dresser un portrait sans nuance d'un documentaliste où la surveillance frise l'obsession.

Dans la plupart des cas, l'intention pédagogique s'est portée sur la question de l'analyse critique de l'information dans le cadre d'un dispositif pédagogique institutionnel (IDD, TPE...). Les situations sont souvent pertinentes, notamment la préparation d'un débat argumenté en ECJS, l'analyse critique reposant alors sur la notion de point de vue et portant sur un sujet se prêtant à la controverse (ex. « DADVSI » ; « Les blogs, nouvelle forme d'expression citoyenne »). Une référence au B2I dans les pré-requis, dans le déroulement ou encore dans les modalités d'évaluation est souvent faite avec pertinence.

Si le partenariat est souvent revendiqué, le rôle et le positionnement de chacun des partenaires ne sont en général pas suffisamment précisés. Le documentaliste est même parfois absent de toute l'action décrite quand il n'est pas dans une fonction vicariante. Les argumentations fondées sur le lamento de la non reconnaissance du documentaliste par ses collègues sont nombreuses et conduisent à des exposés de faible qualité.

*Le jury a apprécié :*

- *la présentation de dispositifs pédagogiques structurés, intégrant les conditions de faisabilité et l'évaluation,*
- *le recours pertinent à des ressources adaptées au niveau choisi,*
- *une prise en compte réaliste et raisonnable des fonctions de contrôle,*
- *les argumentations s'inscrivant dans une approche dynamique et positive du métier.*

### **Observations globales sur l'épreuve écrite STD**

Les copies les plus longues ne sont pas nécessairement les mieux notées. La capacité du candidat à faire des réponses significatives et de qualité sont déterminantes.

### ***Maîtrise de la langue française (correction, style, vocabulaire)***

La grande majorité des copies présente une forme correcte, mais rares sont celles qui se distinguent par la qualité de l'expression, la richesse et la précision du vocabulaire employé. Les problèmes classiques d'orthographe et de forme sont ainsi à nouveau largement présents. En cinq heures de composition, et le stress aidant, nul n'est à l'abri de fautes d'orthographe ou d'étourderie, mais il est dans certains cas inacceptable de prétendre à la fonction d'enseignant avec un aussi faible niveau de langue. La formulation est parfois incorrecte ou familière : redites, phrases abrégées, style oral, expression quelquefois triviale.

Les copies cumulant ces défauts démontrent également des difficultés de conceptualisation et un contenu de faible niveau qui amène à une faible note. Il est malheureusement rare de lire une démarche vraiment rigoureuse qui s'attacherait à définir et délimiter la valeur de mots, en particulier ceux qui reviennent souvent sous le stylo des candidats (pertinence, qualité, validation, évaluation, etc.).

### ***Culture générale et connaissances en information / communication***

Nombre de copies révèlent une culture professionnelle trop stéréotypée qui ne puise pas assez dans le monde de la documentation ou de l'éducation. La non maîtrise des enjeux du système éducatif, la méconnaissance des fondamentaux des sciences de l'information et de la communication sont autant d'éléments à déplorer.

Assez peu de candidats s'appuient sur leurs acquis dans leur argumentation. Beaucoup se limitent à des développements « techniques », certains tiennent des propos de café du commerce. Plus de la moitié des copies ne présentent aucune référence informationnelle et ne citent donc aucun auteur. Cela engendre une absence totale de recul par rapport au texte d'appui et une réflexion plus que lacunaire. Le commentaire a souvent favorisé une approche catastrophiste de l'information sur Internet et la nostalgie de l'information validée et maîtrisable.

Quelques copies sont néanmoins très documentées et apportent une réflexion élargie par des sources variées. En revanche, la tendance au florilège de citations passe-partout (« Trop d'info tue l'info », « explosion de l'information » ou encore « déluge informationnel ») est bien trop marquée.

### **Recommandations aux candidats**

Il s'agit d'un concours de recrutement et non d'un examen universitaire. S'il n'est pas encore enseignant-documentaliste, le candidat doit démontrer qu'il possède les connaissances qui lui seront nécessaires dans cet exercice professionnel. Il doit donc maîtriser des compétences dans le domaine documentaire mais aussi les enjeux et l'organisation du système éducatif.

Il est dangereux pour le candidat, et souvent inadapté, de situer sa réflexion dans le contexte exclusif de la documentation scolaire, surtout appréhendée dans une acception étroite. Le monde des entreprises, des grandes institutions de service public, des bibliothèques municipales, universitaires ou spécialisées constitue un cadre plus adapté, s'appuyant sur des dispositifs technologiques et fonctionnels différents. L'épreuve consiste notamment à mettre en tension les évolutions des conceptions documentaires, informationnelles et communicationnelles avec le contexte scolaire, et pas à les y réduire.

On attend du candidat qu'il présente une réflexion personnelle et fasse preuve de son engagement. Il est souhaitable de se situer dans une démarche de questionnement et pas d'inventaire de positions tranchées. En revanche, il faut se garder de démarches procédurales où chaque initiative s'exprime par des guides, grilles, fiches et outils à remplir.

Il est conseillé aux candidats de lire de manière très attentive les rapports de jury des années précédentes afin de respecter la méthodologie de l'épreuve et d'éviter les écueils au niveau de la présentation et des analyses. Ces lectures sont essentielles pour se préparer avec rigueur à la nature des épreuves. Il est également vivement recommandé de pratiquer une veille informationnelle, nécessaire pour acquérir une culture permettant d'avoir un regard critique et renseigné sur les points importants de l'actualité du numérique comme du système éducatif. Certains candidats de cette session 2006 ont cité avec justesse et pertinence des sites professionnels de qualité ainsi que des revues incontournables et certains auteurs de référence.

## **Épreuve de dossier documentaire portant sur un champ disciplinaire**

L'épreuve 2006 s'est déroulée, dans le strict respect de sa définition réglementaire, avec un double objectif : renforcer l'égalité de traitement entre les candidats, ouvrir la voie à une épreuve sur dossier unique, comme cela sera le cas à l'épreuve de 2007.

Les candidats ont donc composé sur des dossiers portant sur un même thème, le racisme, et composés d'un tronc commun de documents. Ils ont ainsi réalisé leurs résumés indicatifs et informatifs sur les mêmes documents. Le rapport tient compte de cette situation. Il présente d'abord des observations générales, communes aux trois options, puis les observations spécifiques à chacune d'entre elles.

### **Observations générales (toutes options)**

#### **Plan de classement**

- Défauts.

Sont particulièrement soulignés la présence de commentaires ; une problématique explicitée différente de celle de la note de synthèse ; des documents cités plusieurs fois ; des rejets non ou mal justifiés de documents en excès (jusqu'à 5 ou 7 selon les options) ; le manque de clarté dans la présentation (numérotation par chiffres et lettres) ; la faible qualité informative des titres, ou une formulation ambiguë (« lutter pour le racisme ») ; des plans catalogues faute de problématique sous jacente (« différentes formes de... » « diverses conceptions de... ») ; des regroupements fondés sur une typologie de documents et non sur leur apport informatif ; des plans trop peu souvent dynamiques ; la non prise en compte de la dimension historique de la question ; des plans artificiellement équilibrés (deux parties, deux ou trois sous-parties dans chacune selon les options, avec trois textes chacune) ou déséquilibrés (jusqu'à plus de quatre documents dans une sous-partie) ; des documents situés dans le plan sans relation avec leur message principal.

- Qualités.

Ont été particulièrement appréciés une présentation claire et aérée ; des titres synthétiques et explicites ; des regroupements fondés sur le contenu des documents, équilibrés, et marquant une progression en cohérence avec la problématique et l'utilisation pédagogique envisagées dans la note de synthèse ; le fait que les documents soient mentionnés une seule fois.

#### **Note de Synthèse**

- Défauts.

Les correcteurs soulignent l'absence d'introduction parfois ; une note faite d'une succession de résumés (pas de synthèse, donc !) sans articulation par divergence, convergence, complémentarité ni mise en valeur de tel ou tel document considéré comme particulièrement important ou plus accessoire et absence ou défaillance de problématique ; des documents présentés dans un ordre différent du plan de classement ; des textes mal compris, et donc mal placés (contresens sur Gobineau) ; un ancrage dans les programmes hasardeux (TPE en seconde ou terminale...), une collaboration avec des enseignants au statut mal défini ; une utilisation pédagogique de principe, avec peu d'élargissement envisagé ; une utilisation pédagogique et une conclusion déconnectées de la problématique ; une utilisation pédagogique

irréaliste (dossier pour des élèves de 6° en ECJS) ou ambiguë (« débat sur le racisme ») ; une représentation du professeur documentaliste comme simple prestataire de services et non enseignant travaillant en concertation avec les enseignants de disciplines auprès des élèves ; les notions de propriété intellectuelle et de droit de copie plaquées artificiellement en fin de note.

- **Qualités.**

Sont particulièrement bienvenus une bonne analyse des textes et une synthèse dynamique ; une présentation claire des idées et concepts essentiels des documents ; une contextualisation opportune ; des objectifs pédagogiques pertinents ancrés dans les programmes ; la mention des personnes à l'initiative du dossier et des destinataires ; le rôle du documentaliste en pédagogie et en gestion du centre de ressources ; les documents essentiels cités plusieurs fois, dans diverses parties, et le fait que tous ceux qui ont été retenus dans le plan sont cités.

## **Résumés**

- **Défauts.**

On regrette les phrases sans verbes ; beaucoup de faux sens sur le texte d'Aron ; le rappel de l'auteur et du titre de l'œuvre incorporé dans le texte du résumé ; des lacunes importantes ; on note des difficultés avec le résumé indicatif, qui n'est pas une analyse : les éléments clefs et pas seulement les idées clefs du document n'apparaissent pas tous, le caractère essentialiste d'une certaine pensée antiraciste est négligé ; on néglige dans le résumé informatif les exemples ou la mise en cause de la pensée « politiquement correcte ».

- **Qualités.**

Ont été valorisés le respect du calibrage, la neutralité, la fidélité à l'enchaînement des idées.

## **Observations globales**

- **Maîtrise de la langue.** Sont pointés comme défauts une syntaxe et un vocabulaire approximatifs, des accords fautifs, des solécismes et barbarismes, la ponctuation considérée comme facultative, les majuscules comme désuètes.
- **Culture générale.** Beaucoup de candidats n'ont visiblement rencontré Gobineau qu'à l'occasion de cette épreuve et, n'ayant pas prêté attention au titre de l'ouvrage dont le texte est extrait, ont commis un contresens sur le document. Peu d'auteurs autres que ceux des documents sont cités, le contexte historique, social des textes est rarement précisé. En revanche, le jury constate une bonne connaissance de l'actualité (introduction de la note de synthèse par les agressions racistes et antisémites).
- **Potentialités professionnelles.** Le rôle du professeur documentaliste est souvent escamoté. Ont été valorisés les candidats capables d'extraire une problématique pédagogiquement utile. Les copies mal présentées témoignent de graves lacunes quant aux exigences de rigueur, de lisibilité et d'organisation attendues d'un futur documentaliste. On regrette une connaissance trop superficielle du système éducatif, des programmes.
- **Gestion du temps.** On trouve encore des copies où les ou un des résumés sont absents, ce qui est regrettable pour apprécier les potentialités professionnelles du candidat. Parfois la fin de la note de synthèse est également bâclée. Dans certains lots de copies, jusqu'à la moitié d'entre elles sont incomplètes.

## Recommandations aux candidats

Le jury leur conseille de :

- Connaître les objectifs et les normes des différentes productions attendues (plan articulé autour d'une problématique apparente, non rédigé, avec titres et sous – titres courts et explicites, justification de la mise à l'écart d'un texte ; note avec introduction, problématique, plan, contextualisation pédagogique qui ne soit ni appendice ni pièce rapportée, mais placée au cœur de la problématique ; résumé respectant l'ordre du texte et reprenant ses mots clefs...).
- Ne pas traiter les résumés en fin d'épreuve, pour éviter le risque d'absence de résumé.
- Relire leur copie (la correction de la langue est une condition nécessaire sinon suffisante d'admissibilité).
- Envisager l'établissement dans toute sa dimension : la possibilité de travail avec le(s) CPE a été trop peu souvent envisagée, par exemple.
- Construire une réflexion personnelle sur les grandes questions d'actualité éducative et sociale pour éviter les propos passe partout, convenus.

## Observations par option

### Littératures et civilisations françaises et étrangères

- Le jury déplore des lacunes historiques : l'esclavage et la colonisation sont considérés comme concomitants, équivalents, ou en relation de cause à effet.
- De graves lacunes culturelles préoccupent le jury : la tonalité ironique de Montesquieu, pourtant évoquée dans le questionnement de l'édition scolaire, a échappé à quelques uns, Pierre Desproges est présenté comme un philosophe, Montesquieu comme auteur de *Raison et Liberté*, Alain devient Anne Finkelkraut...
- Des lacunes méthodologiques enfin nuisent à la qualité des copies : la technique du résumé n'est pas maîtrisée, la possibilité d'utiliser un même document dans différents moments de la note de synthèse (par exemple, Wieviorka traitant de l'antisémitisme et de la paralysie de l'école, Benbassa s'interrogeant sur les nouvelles formes d'antisémitisme et sur l'intérêt d'enseigner toutes les mémoires et cultures) ou de confronter des documents entre eux (le 13 – Wieviorka- avec le 5 – semaine d'éducation contre le racisme...) est trop rarement exploitée.

### Sciences humaines et sociales

- Les candidats doivent prendre garde à ne pas remplacer la note de synthèse par une dissertation sur le thème du dossier.
- L'instrumentation des sciences par les politiques et les idéologies est très rarement perçue et formulée par les candidats.

- Les documents historiques susceptibles d'une utilisation directe en classe sont peu mis en avant : Code noir, loi de Vichy sur le statut des Juifs.
- Un nombre infime de candidats évoquent Victor Schoelcher ou l'apartheid. Mais le jury a apprécié la citation de films, d'œuvres littéraires complémentaires au dossier.
- Des pistes d'exploitation intéressantes ont été évoquées avec des membres du service de la vie scolaire, des clubs UNESCO, ne se cantonnant pas uniquement à l'utilisation en ECJS avec le professeur d'histoire géographie.

### **Sciences et techniques**

- Tous les documents sont considérés par certains candidats comme d'égale valeur : un article de vulgarisation scientifique et un extrait de monographie de spécialiste mondialement connu sont mis sur le même plan.
- Des textes sont mal compris, comme celui de Gobineau par exemple.
- L'aspect dialectique de la relation entre sciences, races et racisme est peu appréhendé : cela se traduit par une diabolisation des sciences par certains candidats, ou la confusion entre sciences et utilisateurs de données émanant des sciences.
- Le jury note une connaissance très approximative des programmes de sciences au collège et au lycée.

# LES EPREUVES PRATIQUES ET ORALES D'ADMISSION

## Épreuve pratique de techniques documentaires

D'une manière générale, les concepts informationnels sont de mieux en mieux maîtrisés. Les candidats s'approprient de plus en plus la forme de l'épreuve et par conséquent s'adaptent à ses objectifs d'évaluation.

La maîtrise des outils proposés a considérablement progressé, à tel point que les candidats n'ont pratiquement plus recours à l'équipe d'assistance présente sur place. Il reste maintenant à s'interroger sur le potentiel des instruments techniques disponibles et sur leurs exploitations pédagogiques et professionnelles.

En revanche, les concepts et méthodes du traitement documentaire restent insuffisamment maîtrisés, ce qui est fortement pénalisant au regard de la définition de l'épreuve.

## Observations sur les prestations des candidats

### *Présentation, expression*

Dans l'ensemble, les candidats s'expriment bien et font preuve d'une bonne présentation d'ensemble. Dans leur majorité, ils ont néanmoins souvent recours à un registre de langage peu professionnel.

Les règles de courtoisie sont dans l'ensemble connues et respectées ; il est cependant souhaitable d'éviter un formel « je vous remercie de votre attention » en fin d'exposé.

L'usage des fonctions du poste de travail est en progression, en particulier le recours facile et fréquent aux documents stockés dans le répertoire « mes documents »

L'expression est cependant quelquefois familière ou relâchée, voire argotique. La gestuelle est parfois inadaptée (position des mains, utilisation fréquente d'une bouteille d'eau, à la limite de la discourtoisie.)

*Le jury a apprécié :*

- les candidats polis et courtois qui ont une expression claire et un niveau de langage adapté,
- l'absence d'expression familière.

### *Analyse du sujet*

L'analyse du sujet apparaît souvent insuffisante, l'énoncé étant rarement pris en compte dans son intégralité. Les sujets sont variés, quelquefois complexes : le candidat doit en conduire une analyse soignée et définir une problématique.

A l'opposé, l'analyse du sujet conduit parfois à une reformulation plus complexe, à l'ajout d'une contextualisation non pertinente, à la non prise en compte du public visé ...

Les pistes d'exploitation pédagogiques sont souvent sommaires ou négligées. La définition des mots clés et la prise en compte de l'ensemble des termes du sujet sont des étapes indispensables. Le candidat doit avoir un regard ouvert sur le thème proposé et poser un diagnostic documentaire.

*Le jury a apprécié les candidats qui :*

- *analysent le sujet dans sa totalité,*
- *en déduisent une contextualisation et une problématique,*
- *en font une reformulation débouchant sur des axes de recherche et d'exploitation.*

## **Recherche**

La recherche constitue une phase essentielle de l'épreuve. Celle-ci ne porte pas que sur des traitements techniques, mais bien sur l'organisation pertinente de la recherche au service de la question posée, la définition de stratégies et leur explicitation, la mobilisation adaptée des outils.

L'exposé fait ressortir les lacunes dans la démarche de recherche. De nombreux candidats développent des stratégies complexes pour éviter les outils standards de la recherche d'information, sans pour autant que les bénéfiques en soient évidents. Les outils classiques peuvent se révéler satisfaisants et efficaces, dès lors qu'ils sont utilisés avec pertinence dans le cadre d'une stratégie de recherche soigneusement définie ; au contraire, les outils les plus sophistiqués peuvent se révéler décevants s'ils sont utilisés sans une organisation adaptée.

*Le jury a apprécié les candidats qui :*

- *définissent des axes de recherches différenciés et conduisent cette recherche de façon construite,*
- *utilisent les outils de façon adaptée, sans complexifier leur usage au-delà de l'utile.*

## **Utilisation des ressources disponibles**

Les candidats ont largement étendu la palette des outils qu'ils utilisent. Les ressources éditoriales en ligne (CNS et KNE) n'avaient que peu été utilisées l'an dernier ; elles ont été cette année l'objet de recours fréquents. C'est notamment le cas pour les encyclopédies en ligne et pour les archives de presse.

L'encyclopédie libre Wikipédia a connu aussi un développement considérable de son usage. Elle est devenue une référence pour les candidats, de façon équivalente aux titres commerciaux. La question de la validation de ses contenus donne lieu à des débats non tranchés, mais pour lesquels les candidats sont informés des principaux arguments et des enjeux.

L'usage de sites personnels préparés pour l'épreuve, fréquent en 2005, a été plus rare cette année. Les membres du jury ont systématiquement recherché ces sites pour interroger les candidats sur leur usage et apprécier le respect de l'esprit du concours.

*Le jury a apprécié :*

- *une utilisation réfléchie des ressources, à la recherche de gisements d'information adaptés ;*
- *l'usage critique de services tels que Wikipedia ;*

- le recours aux archives de presse, et non pas seulement des notices décrivant les articles.

### **Les traitements documentaires**

De trop nombreux candidats ne fournissent pas les trois traitements documentaires demandés, déséquilibrant ainsi leur prestation.

La majorité des traitements reste réalisée à l'aide de BCDI, le plus souvent en produisant des copies des écrans de saisie. Quelques candidats produisent cependant des impressions de notices au format ISBD, ce qui apparaît insuffisant pour apprécier le traitement réalisé.

Les utilisations de BCDI restent marquées par une maîtrise insuffisante du logiciel, les différents champs étant remplis ou laissés en blanc sans que les justifications correspondantes ne soient véritablement exprimées.

D'autres outils ont aussi été utilisés, notamment les outils d'édition de métadonnées ou des descriptions documentaires plus ou moins directement déclinées des normes en vigueur. Les candidats restent discrets sur les motifs de leur choix pour un mode de traitement donné. Quand elles existent, ces justifications sont péremptoires ou déplacées : BCDI est utilisé parce qu'il est validé par l'éducation nationale, ou parce qu'il constitue une « norme ».

La plupart des candidats maîtrisent peu les concepts du traitement documentaire, en particulier les notions liées aux langages (thésaurus, analytique/systématique, classification), leurs modes d'évolution, l'usage des mots clés, les notions d'auteur, de responsabilité, etc. La distinction entre norme et standard est généralement incomprise ; les organismes de normalisation ne sont pas connus.

Le choix des descripteurs, la rédaction du résumé, la forme de certaines mentions et le référencement des sites Internet pose parfois problème : crochet pour le nombre de pages, absence de la mention [en ligne], champ temporaire non renseigné, indication d'adresse URL aléatoire, désignation erronée du document hôte, etc. Les normes sont abondamment citées, mais leurs contenus sont peu connus.

*Le jury a apprécié :*

- la fourniture de trois traitements documentaires complets ;
- la capacité à démontrer la maîtrise des langages et des concepts ;
- la présentation claire des traitements récupérés et critiqués ;
- la capacité à justifier le choix d'un outil.

### **Les exploitations envisagées**

Les exploitations envisagées sont le plus souvent à peine esquissées, précisant mal le recours aux produits documentaires (bibliographies, dossiers documentaires, dossiers de presse, revue de presse, portail web, etc.) et définissant peu le rôle des acteurs. Le positionnement de l'enseignant documentaliste vis-à-vis des autres est rarement précisé ; la prise en compte de l'utilisateur final est insuffisante.

L'exploitation doit indiquer les compétences documentaires en jeu ou à acquérir. Certains sujets ne se prêtent pas forcément à une exploitation pédagogique ; les candidats s'obligent pourtant à en inventer une, qui paraît souvent alors trop artificielle

*Le jury a apprécié :*

- les exploitations réalistes tenant compte des éléments donnés dans le sujet ;
- le recours pertinent à des produits documentaires définis et décrits ;
- la description des compétences documentaires mises en jeu ou à acquérir ;
- la définition claire du positionnement de l'enseignant documentaliste parmi les acteurs pressentis.

## **L'exposé**

La gestion du temps est la difficulté majeure de l'exposé. La plupart des candidats parvient à réaliser un exposé d'environ vingt minutes, mais sans que la précision soit optimale. Un nombre significatif d'entre eux n'utilise pas pleinement le temps imparti, laissant ainsi plus de temps à un entretien souvent difficile.

Les exposés sont souvent peu structurés, le plan n'étant pas annoncé, ou lorsqu'il est annoncé pas suivi.

La qualité de la prestation dans son ensemble est bien souvent fonction de la réflexion préalable sur le sujet et la démarche choisie. Les candidats font preuve d'une bonne maîtrise des dispositifs éducatifs standards mais d'une connaissance approximative des cadres pédagogiques particulier (ateliers, club, organisation forum d'orientation, etc.).

Le bon usage des documents électroniques affiché à l'écran a favorisé la qualité de la prestation pour de nombreux candidats (traitement de texte, présentation assistée par ordinateur, etc.).

Les performances des candidats montrent dans l'ensemble qu'ils se sont davantage préparés à cette épreuve et à ses contraintes (sélection, traitement...) qu'à l'exercice d'une réflexion sur les sujets et sur le métier qu'ils envisagent d'exercer. Cela amène souvent des choix « scolaires », des démarches « hésitantes » et des analyses superficielles voire hors sujet.

De nombreux candidats ont tendance à trop contextualiser le sujet et à n'en retenir ainsi que certains aspects. Le rôle du professeur-documentaliste est souvent difficile à percevoir : soit absent, soit simple prestataire

*Le jury a apprécié :*

- la lecture du sujet en début d'exposé,
- une introduction présentant le plan,
- un plan clair présentant la recherche, le traitement et l'exploitation.

## **L'entretien**

Il convient de noter le manque d'écoute voire l'entêtement de certains candidats à ne pas reconnaître des erreurs d'analyse du sujet, de choix de documents et de traitements documentaires. Les réponses révèlent de façon criante le manque de culture générale et une faible connaissance de l'actualité.

De trop nombreux candidats paraissent peu motivés et dénués d'enthousiasme, faisant preuve de peu de dynamisme et démontrant ainsi peu leur envie de devenir enseignant documentaliste.

Cette partie de l'épreuve met particulièrement évidence chez certains candidats la méconnaissance de l'environnement local et national comme sources externes d'informations et comme partenaires possibles pour des actions conjointes : médiathèques, associations, organismes publics, professionnels, etc. Le contexte international, notamment européen, n'est jamais pris en compte.

On note des progrès dans l'écoute et le dialogue. Les candidats prennent très souvent le temps de réfléchir avant de répondre. Ils ont le souci de construire une réponse synthétique et précise. Certains explicitent très spontanément leur démarche, leurs questions et doutes lorsque le jury leur demande d'utiliser les outils à leur disposition.

Certains candidats ont su rectifier en cours d'exposé un choix parfois peu justifié. Les sujets portant sur la littérature jeunesse ont montré une méconnaissance regrettable de ce domaine

Les connaissances des outils et des structures sont souvent formelles, induisant une difficulté de réinvestissement dans le cadre proposé

*Le jury a apprécié :*

- *l'utilisation du poste de travail pour appuyer utilement leur présentation. On constate en ce domaine une amélioration de la présentation au fil des années ;*
- *les réponses concises et contextualisées, évitant de réciter une leçon ;*
- *ceux qui défendent leur point de vue, sans pour autant faire preuve d'entêtement ou d'un accord systématique avec le jury.*

## **Conseils généraux aux candidats**

### **Technique de l'épreuve**

- S'entraîner aux techniques de communication orale : élocution, pose de la voix, soutenir l'attention du jury.
- Essayer de mettre en œuvre des modes de communication maîtrisés : usage de l'ordinateur, remise organisée de documents au jury, etc.
- Bien lire le sujet et en explorer toutes les informations : définition des expressions importantes du sujet, mots-clés, public visé, professeurs concernés, production finale attendue avant de se lancer dans la recherche de descripteurs dans Motbis.
- Il est particulièrement apprécié de contextualiser le sujet dans une introduction qui l'intègre dans une problématique plus vaste.
- Les candidats ne doivent pas s'interdire les critiques constructives du sujet.

### **Outils et méthodes**

- Les stratégies et modalités de recherche documentaires mises en œuvre par les candidats complexifient souvent plus que nécessaire l'approche du sujet. La recherche

doit s'appuyer sur l'analyse du sujet et sa problématisation. Elle doit s'inscrire dans des axes soigneusement définis.

- Les candidats doivent connaître les sources documentaires, maîtriser les concepts fondamentaux de l'information et de la documentation, connaître le vocabulaire professionnel.
- Le jury apprécie des candidats qui s'auto-évaluent en reconnaissant certaines erreurs commises lors de la phase de préparation et qui proposent un nouvel axe plus en adéquation avec le sujet à traiter.
- Mieux vaut prendre son temps pour faire une réponse pertinente ou dire honnêtement que l'on ne sait pas que répondre à tout prix pour « meubler ». Si le besoin se fait sentir ne pas hésiter à demander au membres du jury de reformuler une question.

### **Connaissances**

- Ne pas oublier d'actualiser ses connaissances en matière de concepts informationnels et utiliser un vocabulaire professionnel précis et adapté. Cette épreuve concerne les techniques documentaires auxquelles il importe d'être bien formé avant de se présenter.
- Apporter un soin particulier à l'apprentissage des modalités du traitement documentaire, sans se limiter à l'usage d'un outil unique. Ne pas se contenter d'une connaissance superficielle des outils documentaires utilisés (BCDI, générateurs de métadonnées, etc.).
- Connaître les modalités d'exploitation pédagogique des différents types de documents. Il est en effet regrettable que certains candidats oublient les élèves et n'envisagent pas de productions finales comme un débat, une table-ronde, une exposition, une présentation assistée par ordinateur...
- Etre informés en matière d'actualité du système éducatif, de la documentation et des sciences de l'information et de la communication. On ne saurait trop recommander la lecture assidue de périodiques dans ces domaines pendant la période de préparation.
- Se méfier des connaissances trop formelles, qui se traduisent comme la restitution d'un cours plus ou moins appris.

## **Epreuve orale pré-professionnelle sur dossier**

### **Remarques générales sur l'épreuve**

- Les dossiers proposés aux candidats se sont caractérisés cette année par un renforcement de leur homogénéité, grâce à l'harmonisation très marquée de la longueur (une douzaine de pages), de la composition (quatre documents au plus dont au moins un document réflexif, un texte de cadrage institutionnel, un document relatant une pratique), et du niveau de difficulté. Leur ciblage, leur actualité et leur variété ont permis d'ouvrir les échanges sur les multiples dimensions du métier de documentaliste. Les documents ne donnent pas toute la matière sur le thème du dossier, ce qui permet aux candidats de faire valoir leur culture personnelle.
- La grille d'évaluation constitue pour le jury un outil précieux d'harmonisation.
- Globalement, les candidats sont plutôt bien préparés, voire, dans des cas extrêmes, standardisés par une préparation « formatante », ce qui tourne alors à leur désavantage.
- Les candidats sont en difficulté quand ils ont du mal à préciser leur vision du métier.

### **Observations du jury sur les prestations des candidats**

#### **Présentation, expression**

- Le jury les estime globalement satisfaisantes (tenue vestimentaire, maintien, niveau de langue) et note des progrès manifestes, se plaisant à remarquer une aisance souriante parfois.
- Mais on signale encore quelques tics langagiers ou une « dépendance à la bouteille d'eau » qui, comme un relâchement de l'expression et un langage approximatif, nuisent aux candidats.

#### **Exposé**

- Si la gestion du temps est plutôt bonne, le jury attire l'attention des candidats sur les exposés trop courts, qui constituent une erreur stratégique pour le candidat.
- Très souvent, les candidats éprouvent une vraie difficulté à poser une problématique, distincte de l'annonce du plan, problématique définie à partir du dossier et centrée sur les missions du documentaliste et du système éducatif. En conséquence, on rencontre peu de plans dynamiques, les plans sont répétitifs parfois, par manque d'originalité, voire plus formels que vraiment pensés. Le jury a apprécié les exposés apportant une certaine variété, des présentations originales.
- Le manque d'originalité est flagrant avec ce que l'on peut appeler les « parties types » dans l'exposé (projet d'établissement, politique documentaire).
- L'exploitation critique des documents est trop rare : leur propos est considéré comme parole incontestable, il y a donc peu de jugement personnel.
- Le jury met en garde contre la tendance à la paraphrase des documents, au délayage parfois, ou au jargon.
- Il recommande de ne pas oublier de faire le lien avec le métier de documentaliste.
- Il faut éviter les conclusions qui reprennent l'introduction.
- Le jury conseille aux candidats de se défier des effets sur le jury d'une fin d'exposé se terminant par un rituel « merci de votre attention ».

## Entretien

- C'est l'occasion pour les candidats dynamiques de montrer leurs qualités d'analyse, de recul, de connaissances, de communication.
- Le jury salue la présence de candidats brillants, avec des références, mais regrette le manque chez d'autres de connaissances sur l'histoire et l'actualité du système éducatif, sur les fonctions de documentaliste (faiblesse assez générale).
- D'aucuns s'enferment dans leur expérience personnelle, ou dans quelques faits restreints, au lieu de se référer à des exemples variés, ils manquent d'une véritable culture sur le sujet, tournée vers l'avenir.
- Certains cherchent à citer toutes les références réputées obligées, au lieu de sélectionner en fonction du sujet les références utiles.
- D'autres répondent sans argumenter : si « pourquoi pas ? » n'est pas une réponse complète, il faut prendre garde à la frilosité des propositions, causée par une connaissance lacunaire de l'institution.
- Le jury signale que la stratégie de mobilisation de la parole par le recours à la répétition du propos est illusoire, improductive.
- Certains candidats ne pensent pas à s'appuyer sur les documents du dossier pour répondre à des questions qui y trouveraient réponse.
- La prise de position personnelle argumentée est encore rare, sauf chez les très bons candidats.

## Conseils aux candidats

Le jury exhorte les candidats à :

- avoir une culture générale sur l'école, la documentation, et connaître l'actualité ;
- savoir que le documentaliste n'est pas le seul spécialiste de l'information ;
- penser au-delà de l'établissement, et au-delà des documents du dossier, à partir du titre du dossier ;
- définir les mots clefs du sujet traité, et, à partir de là, une problématique à partir des documents et non à partir du seul titre du dossier ;
- avoir un regard plus critique sur les documents ;
- réfléchir à la question posée avant de consulter le dossier pour ne pas omettre certains aspects ;
- s'entraîner à l'oral (rythme de l'élocution à maîtriser, tics à éviter, correction et propriété de l'expression à assurer, calibrage de l'exposé sur 20 minutes à réussir...) ;
- se confronter à différents terrains d'exercice du métier (collège, lycée, LP...) ;
- faire preuve de dynamisme et de conviction ;
- éviter les digressions dans les réponses, et les commentaires sur les questions posées ;
- ne citer que ce que l'on maîtrise (concepts, citations), être donc plus rigoureux ;
- connaître et respecter la rigueur qui doit être celle d'un fonctionnaire d'Etat, les valeurs de la République.

# **ANNEXE 1 : ARRETE DU 15 SEPTEMBRE 1999 RELATIF AU CAPES SECTION DOCUMENTATION**

(JO N° 230 du 3 octobre 1999 et BOEN N° 37 du 21 Octobre 1999 )  
(<http://www.education.gouv.fr/botexte/bo991021/MENP9901545A.htm>)

Art. 2. - Les dispositions de l'annexe I de l'arrêté du 30 avril 1991 susvisé sont remplacées par les dispositions ci-après en ce qui concerne la section Documentation :

Section Documentation

## **a) Épreuves écrites d'admissibilité :**

### **1. Épreuve de sciences et techniques documentaires.**

L'épreuve s'appuie sur plusieurs documents et sur un questionnaire. Elle comporte trois parties

- commentaire critique d'un document ;
  - analyse de situation et de dispositifs techniques ;
  - exposé relatif aux applications pédagogiques des sciences et techniques documentaires auxquelles se rapporte l'épreuve ainsi qu'à leur rôle par rapport à l'évolution des systèmes et de l'enseignement.
- (Durée : cinq heures ; coefficient 1.)

### **2. Épreuve de dossier documentaire portant sur un champ disciplinaire.**

Les candidats choisissent, lors de leur inscription, l'une des trois options suivantes correspondant chacune à un champ disciplinaire :

- Littératures et civilisations française et étrangères ;
- Sciences humaines et sociales (ce champ disciplinaire comporte, notamment, l'histoire et la géographie, les sciences économiques et sociales, la philosophie, les enseignements artistiques, l'éducation civique) ;
- Sciences et techniques (ce champ disciplinaire comporte, notamment, la physique et la chimie, les sciences de la vie et de la Terre, les mathématiques, la technologie).

A partir d'une documentation concernant l'un des trois champs disciplinaires choisi par le candidat, celui-ci doit élaborer un dossier relatif aux activités d'information, de documentation et de lecture, s'appuyant sur des disciplines enseignées dans le second degré. Ce dossier est accompagné d'une note de synthèse décrivant les objectifs, le contenu et les conditions d'utilisation à des fins pédagogiques.

(Durée : cinq heures ; coefficient 1.)

## **b) Épreuves pratiques et orales d'admission :**

### **1. Épreuve pratique de techniques documentaires.**

Cette épreuve est constituée par la recherche, le traitement et l'exploitation de l'information à des fins pédagogiques en milieu scolaire.

A partir d'une question posée, le candidat :

- procède à une recherche documentaire. Il dispose pour cela de différentes sources d'information (notamment Internet, intranet, cédéroms, monographies, vidéogrammes, périodiques) ;
- sélectionne trois documents dont il réalise ou analyse le traitement documentaire complet.

En fonction de l'exploitation pédagogique envisagée dans son exposé, le candidat :

- présente le processus de la recherche documentaire ;
- justifie sa sélection ;
- commente le traitement documentaire réalisé.

(Durée de la préparation : deux heures ; durée de l'épreuve : quarante-cinq minutes, exposé de vingt minutes maximum suivi d'un entretien ; coefficient 2.)

## **2. Épreuve pré-professionnelle sur dossier.**

Cette épreuve prend appui sur un dossier proposé par le jury. Elle comporte un exposé suivi d'un entretien avec les membres du jury. Elle permet au candidat de démontrer :

- qu'il connaît les méthodes et les techniques documentaires adaptées aux centres de documentation et d'information ;
- qu'il a réfléchi aux finalités et à l'évolution de la profession ainsi que sur les relations entre celle-ci et les disciplines enseignées dans le second degré ;
- qu'il a réfléchi à la dimension civique de l'enseignement et de l'activité professionnelle qu'il souhaite exercer ;
- qu'il a des aptitudes à l'expression orale, à l'analyse, à la synthèse et à la communication ;
- qu'il peut faire état de connaissances élémentaires sur l'organisation d'un établissement scolaire du second degré.

(Durée de la préparation : deux heures ; durée de l'épreuve : quarante-cinq minutes, exposé de vingt minutes maximum suivi d'un entretien ; coefficient 2.)

## **ANNEXE 1 BIS : ARRETE DU 26 JUILLET 2005 (EXTRAIT)**

**Arrêté du 26 juillet 2005 modifiant l'arrêté du 30 avril 1991 modifié fixant les sections et les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (Journal officiel du 10 août 2005)**

(...)

II. - Les dispositions relatives à la section documentation sont modifiées comme suit :

1. Le 2 du a relatif aux épreuves écrites d'admissibilité est remplacé par les dispositions suivantes : « 2. Epreuves de dossier documentaire. A partir d'un ensemble de documents, le candidat élabore un dossier relatif à une question de politique documentaire dans le contexte d'un établissement scolaire du second degré. Ce dossier est accompagné : d'un plan de classement ; du ou des résumés en un nombre maximal de mots d'un ou deux documents choisis par le jury parmi ceux remis au candidat ; d'une note de synthèse précisant les objectifs, le contenu et les conditions d'exploitation. Durée : 5 heures ; coefficient 1. »
2. Les dispositions du b relatif aux épreuves pratiques et orales d'admission sont modifiées comme suit : a) Le quatrième alinéa du 1 est remplacé par les dispositions suivantes : « Procède à une recherche documentaire dans le cadre de l'environnement documentaire mis à sa disposition ; » ; b) Le 2 est remplacé par les dispositions suivantes : « 2. Epreuve sur dossier. Cette épreuve prend appui sur un dossier proposé par le jury, comprenant un ou plusieurs documents. Elle comporte un exposé suivi d'un entretien avec les membres du jury. Elle permet au candidat de démontrer :
  - qu'il a réfléchi aux finalités et à l'évolution de la profession ainsi que sur les relations entre celle-ci et les disciplines enseignées dans le second degré ;
  - qu'il a réfléchi à la dimension civique et sociale de l'enseignement et de l'activité professionnelle qu'il souhaite exercer ;
  - qu'il a des aptitudes à l'expression orale, à l'analyse, à la synthèse et à la communication ;
  - qu'il peut faire état de connaissances sur l'organisation d'un établissement scolaire du second degré.

(Durée de la préparation : deux heures ; durée de l'épreuve : quarante-cinq minutes [exposé de vingt minutes maximum suivi d'un entretien] ; coefficient 2.) » (Le reste sans changement.) ;

## ANNEXE 2 : GRILLE D'ÉVALUATION DE L'ÉPREUVE ÉCRITE DE SCIENCES ET TECHNIQUES DOCUMENTAIRES

Parties	Critères	Notes	Notes Globales	
<b>1.</b>  <b>Commentaire</b>  <b>(40/100)</b>	Contenu du document			
	Prise en compte de la question			
	Démarche critique incluant engagement et culture informationnelle			
	Articulation des 3 points précédents			
<b>2.</b>  <b>Analyse de situation</b>  <b>(40/100)</b>	<b>1</b>	Pertinence de la réponse à la question		
		Réponse s'appuyant sur les documents		
		Capacité à dépasser le document		
		Connaissances techniques du candidat		
		Capacité du candidat à s'adapter au sujet		
	<b>2</b>	Pertinence de la réponse à la question		
		Réponse s'appuyant sur les documents		
		Capacité à dépasser le document		
		Connaissances techniques du candidat		
		Capacité du candidat à s'adapter au sujet		
	<b>3</b>	Pertinence de la réponse à la question		
		Réponse s'appuyant sur les documents		
		Capacité à dépasser le document		
		Connaissances techniques du candidat		
		Capacité du candidat à s'adapter au sujet		
	<b>4</b>	Pertinence de la réponse à la question		
		Réponse s'appuyant sur les documents		
		Capacité à dépasser le document		
		Connaissances techniques du candidat		
		Capacité du candidat à s'adapter au sujet		
<b>3.</b>  <b>Exposé</b>  <b>(20/100)</b>	Réponse à la question			
	Démarche de projet			
	Application pédagogique			
	Moyens mis en œuvre pour le projet			
	Contextualisation et faisabilité			
<b>Bonus</b>	Une bonification d'un maximum de 5 points sur 100 est attribuée par le binôme de correcteurs aux copies complètes pour les qualités d'orthographe, de vocabulaire et de style.			
<b>TOTAL</b>				

## ANNEXE 3 : GRILLE D'EVALUATION DE L'ÉPREUVE PRATIQUE DE TECHNIQUES DOCUMENTAIRES

Évaluation de l'exposé, dans son organisation, sa forme :	<p><i>Durée de l'exposé, respect du plan imparti</i>  <i>Type de support utilisé (n'intervient pas dans la notation)</i>  <i>Proposition d'un plan clair et respect de ce plan</i>  <i>Cohérence globale de l'exposé</i>  <i>Aisance dans l'expression : fluidité, élocution, précision du langage ...</i>  <i>Capacité à dégager une conclusion</i></p>	/ 20
Évaluation de l'entretien, dans sa forme	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Utilisation éventuelle des outils TIC</i></li> <li>- <i>Qualité de la communication avec le jury</i></li> <li>- <i>Aptitude à argumenter, prendre position</i></li> <li>- <i>Capacité à formuler des réponses claires, précises</i></li> <li>- <i>Appropriation des valeurs du service public</i></li> <li>- <i>Précisions et compléments sur les éléments de l'exposé</i></li> </ul>	/ 20
Évaluation de l'exposé et de l'entretien dans leur contenu :	<p><i>Analyse et approche du sujet :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>thème</i></li> <li>- <i>niveau</i></li> <li>- <i>exploitation cible</i></li> </ul> <p><i>Démarche de recherche</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>autonomie</i></li> <li>- <i>connaissance des supports et outils</i></li> <li>- <i>utilisation pertinente des outils, en liaison avec la stratégie</i></li> </ul> <p><i>Sélection des documents, justification du choix</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>thème</i></li> <li>- <i>situation pédagogique</i></li> <li>- <i>support et usage cible</i></li> </ul> <p><i>Traitement documentaire</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>support (logiciel, bordereau, etc.)</i></li> <li>- <i>maîtrise des concepts et méthodes</i></li> <li>- <i>qualité du traitement</i></li> <li>- <i>capacité à mettre en évidence la complémentarité des informations liées aux différentes opérations du TD</i></li> </ul> <p><i>Exploitation pédagogique</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>prise en compte de la spécificité du public</i></li> <li>- <i>connaissance et prise en compte du contexte pédagogique</i></li> </ul> <p><i>Culture générale relative</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>au traitement d'un fonds encyclopédique en CDI</i></li> <li>- <i>à l'accompagnement des projets de l'équipe pédagogique et des élèves</i></li> <li>- <i>au système éducatif et aux « grands débats » sur l'éducation</i></li> </ul>	/ 60

## ANNEXE 4 : QUELQUES SUJETS DE L'ÉPREUVE PRATIQUE DE TECHNIQUES DOCUMENTAIRES

Chacun des sujets proposés porte la mention suivante

*Vous procéderez à une recherche documentaire et sélectionnerez trois documents dont vous réaliserez ou analyserez le traitement documentaire complet. Selon l'exploitation envisagée, vous présenterez le processus de la recherche, justifierez votre sélection et commenterez le traitement documentaire réalisé.*

### Exemple de sujets

Dans le cadre d'un projet sur la prévention santé, le documentaliste collabore avec le service de la médecine scolaire et le professeur de lettres. Les élèves d'une classe de quatrième ont eu à lire l'ouvrage « *Confession d'une grosse patate* » et doivent préparer une demi-journée d'animation sur les conduites alimentaires chez les jeunes.

Une classe de troisième conduit un travail interdisciplinaire sur le thème des opposants allemands au nazisme, entre 1933 et 1942. Un groupe d'élèves doit rédiger une lettre d'un citoyen allemand opposé au régime nazi, dans le cadre d'un atelier d'écriture épistolaire impliquant des enseignants de lettres, d'histoire et de langues. Pour aider les élèves dans leur travail, l'enseignant documentaliste prépare un dossier sur le thème des citoyens allemands contre l'hitlérisme entrés dans l'histoire, de Princeton à Sanary-sur-Mer, en passant par le mouvement de la Rose Blanche

Les valeurs de la pratique sportive ont varié depuis le baron de Coubertin. Parallèlement à des activités UNSS, des enseignants d'EPS demandent aux élèves de troisième et quatrième de montrer les évolutions dans l'organisation des grandes épreuves ainsi que dans le matériel de compétition. Ils organisent au collège en juin, en collaboration avec les enseignants de SVT, de sciences physiques, de technologie et l'enseignant documentaliste, une exposition ouverte au public lors d'une demi-journée de rencontres sportives. Le thème de l'exposition est : « *Le sport pour l'éducation des jeunes, du patriotisme à la notion de citoyenneté* »

En s'appuyant sur la « *journée de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement culturel* » le collège organise une journée d'échanges avec les familles d'élèves primo-arrivants en provenance du bassin méditerranéen. L'enseignant documentaliste est sollicité par une association du quartier pour un travail de réflexion sur les thèmes à aborder.

Le conseil d'administration du lycée a approuvé la création d'un comité de pilotage sur les aspects d'information et de communication. Le documentaliste est sollicité pour fournir des éléments utiles au débat sur le thème : « *Droits et devoirs sur Internet : comment prendre en compte les nouveaux supports d'information dans la rédaction du règlement intérieur ?* »

Les enseignants de troisième du collège sollicitent le documentaliste pour conduire une animation sur la question de l'orientation. Plusieurs possibilités ont été citées : mise à disposition de documents adaptés, séance d'initiation à la recherche sur l'orientation, visite au CIO, journée ouverte aux familles, journée des métiers, etc. Le documentaliste doit proposer un dispositif adapté lors de la prochaine réunion du groupe.

L'équipe pédagogique du BTS Assistant de direction déplore le manque d'autonomie, de méthode et d'appréhension dans les domaines de l'information et de la documentation. Le professeur de français propose une activité associant le documentaliste et les enseignants des disciplines techniques, dans le cadre de l'acquisition de la « Capacité B » dont le libellé est « *s'informer, se documenter* ».

Une classe de sixième travaille avec un professeur de SVT, dans le cadre de l'application du nouveau programme. Le thème de travail choisi est l'étude d'une haie bocagère, et plus particulièrement son rôle dans la biodiversité et dans l'économie locale. Le documentaliste est sollicité pour participer à l'élaboration de fiches thématiques (images légendées, textes courts, schémas ou croquis...), au CDI, par groupes de trois élèves, selon les articulations du programme dans l'année. Cette activité est conduite à partir d'une haie-témoin située près du collège, observée au fil des saisons. Ces observations seront regroupées pour une exposition en fin d'année, dans le cadre de la liaison CM2-6<sup>ème</sup>.

Les professeurs de mathématiques du collège envisagent un travail avec l'enseignant documentaliste sur le thème « *les mathématiques dans la littérature* ». Ils souhaitent proposer à un groupe d'élèves de troisième, en difficulté dans cette discipline, un autre regard. Ils demandent au documentaliste de réaliser une première investigation dont le résultat pourra servir de support à une réunion avec les élèves, pour leur proposer une activité nouvelle.

Les élèves de quatre classes de terminale S mènent des recherches sur « *la fusion nucléaire source d'énergie des générations futures* » afin de préparer la conférence-débat animée dans le lycée par un ingénieur du CEA à Cadarache.

Trois élèves de BTS « bio analyses et contrôles » préparent un exposé à la demande du professeur de microbiologie. Le sujet est : *Le virus H5N1. Qu'est que c'est ? Le cas aviaire, le cas porcin, l'exposition humaine.*

Dans un lycée à vocation internationale, un groupe de professeurs (lettres, anglais, documentaliste) souhaite organiser des activités pédagogiques autour du centenaire de la mort de Samuel Beckett. Sont prévus notamment une exposition au CDI, des extraits joués dans le cadre du club théâtre et une sortie pour voir une pièce de l'auteur dans un théâtre de la ville.

En liaison avec les enseignants de discipline (éducation civique, histoire et lettres), le CPE et le professeur-documentaliste d'un collège de banlieue souhaitent mettre en place un atelier citoyen sur le thème de l'esclavage et des droits de l'homme. Ils veulent favoriser les productions des élèves autour de ce thème.

Dans une cité scolaire urbaine (collège, lycée, LP), l'équipe éducative souhaite initier un vaste projet autour de l'orientation qui sera intégré dans le projet d'établissement. Recherche documentaire, interventions de parents d'élèves présentant leurs métiers et ouverture sur l'environnement professionnel de proximité pourront être des pistes de travail.

Avec l'aide de la "Caravane des dix mots" qui se déplace dans les établissements et du Théâtre des Asphodèles, ce lycée professionnel de la banlieue lyonnaise organise plusieurs ateliers : escrime de théâtre, atelier d'écriture, atelier d'expression théâtrale. Le documentaliste coordonne ces activités et propose un dossier documentaire aux élèves participants.

Un groupe d'enseignants du collège et du lycée souhaite mettre en place des activités sur la littérature francophone, dans le cadre d'activités troisième - seconde. Les idées sont nombreuses : acquisition

d'ouvrages, recherche d'enregistrements audio, projection de films, contacts avec des auteurs non français, correspondance scolaire avec le Québec. Une réunion avec les élèves étrangers issus de pays de la francophonie doit permettre de mieux définir le projet.

Le professeur de latin du lycée souhaite sensibiliser les élèves de troisième à sa discipline, en vue de l'ouverture d'une section « grands débutants ». Il demande au documentaliste du collège d'organiser une séance sur le thème « *Le latin, une langue véhiculaire moderne ?* » On présentera notamment aux élèves des BD en latin.

Dans la commune rurale où est implanté le collège, une parcelle de maïs transgénique a fait l'objet d'une opération de fauchage initiée par des organisations écologiques. La tension est grande entre les partisans des faucheurs et ceux qui condamnent leur action. Une demi-journée banalisée va permettre d'inviter un ingénieur de l'INRA. Le documentaliste est chargé de travailler avec un groupe d'élèves pour préparer le débat.

L'enseignant documentaliste invite des étudiants maliens de l'université voisine sur le thème : « *Le commerce équitable, une chance pour l'Afrique ou un leurre servant des intérêts commerciaux ?* » Une séance de travail est organisée avec les élèves de terminale ES pour préparer le débat.

Dans le cadre d'un projet avec des élèves de troisième section européenne, un groupe d'enseignants de lettres et anglais souhaite travailler sur le roman policier. Le projet se déroule dans le cadre du projet *e-twinning*. On recherche des auteurs et des partenaires.

Le professeur de communication professionnelle et l'enseignant documentaliste organisent avec les élèves de BTS assistant de direction 1<sup>ère</sup> année – actions professionnelles appliquées une journée banalisée pour l'ensemble des élèves de BTS du lycée. Le thème est : « *éducation à la santé : lutte contre les dépendances* »

Dans le cadre d'un itinéraire de découverte associant les enseignants d'EPS et de SVT en classe de quatrième, les élèves doivent réaliser sous forme de Préao un dossier sur le dopage à l'EPO. Le documentaliste aide un groupe d'élèves à organiser une séance de mobilisation des idées pour engager cette activité de production.

Une classe de troisième étudie *Oliver Twist* en classe de français et se prépare à voir le film de R. Polanski. Les élèves doivent préparer, par groupes de deux ou trois, des fiches sur la vie quotidienne à Londres au 19<sup>ème</sup> siècle, autour de quelques thèmes : Londres et Dickens, hygiène et propreté, éducation, condition féminine et famille, classes sociales, criminalité et Jack the Ripper

Le collège met en place l'an prochain une classe de 3<sup>ème</sup> « découverte professionnelle » (option 3h). L'équipe pédagogique porteuse du projet sollicite le documentaliste pour participer à l'élaboration d'un programme de travail qui sera proposé aux élèves en début d'année.

A l'occasion de la commémoration nationale de l'abolition de l'esclavage, des enseignants de sciences économiques et sociales et d'histoire géographie de classe de première sollicitent le documentaliste pour organiser, dans le cadre de l'enseignement d'ECJS, un débat argumenté sur le thème du passé colonial de la France : « *Entre repentance et reconnaissance d'aspects positifs de la colonisation, quelles voies pour assumer le passé ?* »

Le professeur de français et l'enseignant documentaliste organisent une rencontre avec l'auteur Florence Thnard. Le documentaliste prépare cette rencontre avec un groupe d'élèves de troisième. Ils ont eu à lire son roman "*Un boulot d'enfer*"

Un débat argumenté est organisé dans le cadre de l'enseignement d'ECJS en première littéraire, sur le thème de la médiation. En quoi cette institution originale et contemporaine dépasse-t-elle les concepts propres à la Justice administrative française pour rechercher une meilleure équité ? Pourquoi les débats conduisant à la reconnaissance de l'indépendance du Médiateur de la République vis-à-vis du Conseil d'Etat ont-ils été particulièrement animés ?

Un groupe d'élèves de BTS tertiaire conduit un projet dans le domaine de la communication scientifique, dans le cadre d'un stage à l'Institut Pasteur. Ils doivent faire une étude sur la question des modalités de la vulgarisation scientifique en direction des scolaires, et en particulier sur les rôles respectifs du texte et de l'image au service de la promotion des sciences.

A l'occasion de la journée de commémoration de l'esclavage, les élèves de sixième SEGPA doivent réaliser quatre panneaux d'exposition qui seront présentés dans la salle des fêtes de la commune le 10 mai prochain.

Le professeur de lettres d'une classe de première littéraire d'un lycée de la ville de Paris conduit avec sa classe un travail sur la vie au XIX<sup>e</sup> siècle en France d'après Balzac, en s'appuyant sur la mise en ligne de l'intégrale de « La comédie humaine » sur le site de la ville. Il sollicite le documentaliste pour préparer des visites dans différents lieux.

Les enseignants de BTS force de vente sollicitent le documentaliste pour élaborer un dossier sur les fondements de la loi DADVSI. Le dossier doit servir de support à un travail méthodologique sur documents, en préparation à l'épreuve commune économie / droit.

Dans le cadre des liaisons inter cycles, le documentaliste du collège travaille avec un enseignant de cycle 3 de l'école élémentaire voisine. Les élèves de cycle 3 de l'école enrichissent un blog mis en place par leur professeur : productions diverses, poèmes, peintures ou photos. Des élèves de sixième et cinquième du collège commencent à leur répondre. Le documentaliste propose au chef d'établissement de créer un blog du CDI pour développer cette collaboration.

Le lycée a reçu les posters d'une exposition sur le développement durable dont les photos ont été réalisées par Yann Arthus-Bertrand. Les posters ont été affichés dans le hall d'entrée. Le documentaliste propose aux enseignants de BEP de réaliser un questionnaire sur le développement durable, dans le but d'inciter les élèves à conduire une recherche d'informations sur ce sujet.

Le documentaliste collabore avec des enseignants de français et d'EPS à un itinéraire de découverte en classe de quatrième. L'IDD a pour thème de moyen-âge. Chaque élève incarne un personnage médiéval qui a pu travailler à la construction d'une cathédrale. Au fil des rencontres avec les autres personnages, chacun dresse un carnet de voyage.

Ce lycée des métiers développe un projet d'établissement visant à développer de nouvelles pistes d'usage des TIC. L'enseignant documentaliste doit faire une intervention lors d'une réunion de l'équipe pédagogique sur des exemples de collaborations entre enseignant documentaliste et enseignants de disciplines. Il s'agit de mettre en évidence que les sites web peuvent être utilisés comme support de cours, et pas seulement comme des supports de production pour les élèves.

Le professeur de technologie du collège se propose de faire réaliser aux élèves de cinquième un cadran solaire. Il propose l'utilisation du logiciel « *Shadows* ». Devant les nombreuses questions des élèves, il demande au documentaliste de préparer un dossier documentaire sur les concepts sous-jacents.

Les élèves du club « communication » du lycée ont proposé de mettre en place sur le site de l'établissement une rubrique « actualité » composée à partir de fils RSS des grands médias. Devant la réaction sceptique du chef d'établissement, ils sollicitent le documentaliste pour élaborer un dossier argumenté.

L'enseignant documentaliste et le professeur de français de troisième conduisent une activité sur thème du journal télévisé. Ils veulent mettre en évidence les lectures différentes qui peuvent être faites de l'actualité par les différentes chaînes.

En classe de première STG, le documentaliste est sollicité pour participer à la préparation d'un débat argumenté sur le thème « *Explosion de la bulle Internet et évolution des pratiques informationnelles* »

Les élèves de seconde préparent un débat argumenté qui se déroulera en ECJS sur le thème suivant : « *Bibliothèque virtuelle universelle : les technologies sont elles un obstacle ?* »

Le documentaliste d'un lycée de Strasbourg invite Fatou Diome pour une conférence débat sur le thème : « *La préférence nationale : épouvantail, ou réalité vécue au quotidien ?* »

Une enseignante de Lettres du lycée a décidé d'inscrire une classe de Terminale littéraire au Goncourt des Lycéens. Elle sollicite le documentaliste pour mettre en place un programme d'animation en préparation de cet événement.

## **ANNEXE 5 : DISPOSITIF TECHNIQUE DE L'ÉPREUVE PRATIQUE DE TECHNIQUES DOCUMENTAIRES**

L'ensemble du dispositif technique est conçu pour que les candidats se trouvent dans une situation technique analogue à un poste de travail habituel, même si un ensemble de dispositifs de surveillance et de sécurité sont présents en arrière-plan. Si on excepte ces dispositifs spécifiques, la station mise à la disposition du candidat est analogue à celles qui sont présentes dans les CDI des établissements scolaires.

La configuration technique détaillée est été communiquée aux candidats par voie de publication sur le web en avril. Les stations de travail sont des postes en réseau dont les configurations sont restaurées entre deux candidats. Ils sont soutenus par un ensemble de services en réseau, sans modification notable par rapport aux années précédentes si on excepte l'accroissement des performances. Sauf exception dûment signalée par voie de publication sur le web, les versions des logiciels utilisées sont celles qui sont régulièrement commercialisées à la fin de l'année précédant les épreuves.

### **Ressources disponibles sur le poste de travail**

- Logiciels bureautiques MS Office XP et Open Office, visualiseurs et utilitaires (décompression notamment)
- Logiciel documentaire BCDI 3, permettant l'accès à deux bases documentaires (collège et lycée).
- Thésaurus Motbis 3.1 installé sur disque
- L'abrégié de Dewey de 1998 est fourni en version papier
- Ressources disponibles sur le réseau local
- Encyclopédies Universalis, Hachette multimédia, Encarta
- Services d'impression en réseau
- Services de stockage pour les candidats, s'appuyant sur le logiciel IACA. Chaque candidat dispose d'un compte individuel et d'un espace de stockage personnel.
- Services de sécurité et de journalisation des sessions

### **Ressources disponibles en accès distant**

La plate-forme propose un ensemble de ressources numériques accessibles à distance. Elle répond en cela à l'impératif de diversification des ressources lié au texte de l'arrêté. Les candidats ont accès à un ensemble de ressources du Canal numérique des savoirs (CNS) et du Kiosque numérique de l'éducation (KNE), notamment des usuels, des titres de référence et des titres de presse, ainsi que diverses ressources d'usage général. La liste des ressources disponibles est communiquée aux candidats par voie de publication en ligne.

### **Ressources publiques d'Internet**

Les candidats peuvent utiliser toutes les ressources de l'internet public. les ressources utilisables se définissent comme l'ensemble des services accessibles sans nécessiter de mot de passe.

## **ANNEXE 6 : GRILLE D’EVALUATION DE L’EPREUVE DE DOSSIER DOCUMENTAIRE PORTANT SUR UN CHAMP DISCIPLINAIRE**

Chaque item ne se voit pas attribuer de points précis C’est le constat des indicateurs présents qui guide le correcteur pour fixer le nombre de points attribués. Des critères positifs ou négatifs complémentaires permettent de moduler le nombre de points attribués au final.

Les critères positifs permettent de valoriser des qualités qui méritent d’être prises en compte lorsqu’elles apparaissent ; les critères négatifs sanctionnent des défauts majeurs qui justifient une appréciation défavorable, quelles que soient les qualités constatées par ailleurs.

### **PLAN**

#### **Critères positifs**

- Titre identique à celui du sujet
- Problématique apparente et pertinente
- Regroupements cohérents des textes
- Plan équilibré (parties et sous-parties)
- Titres et sous-titres pertinents, informatifs, synthétiques
- Justification pertinente en bas du plan, de l’élimination de document(s)
- Pertinence, si elles existent d’une introduction/conclusion et de la mise en annexe de documents
- Système de numérotation cohérent
- Chaque document n’apparaît qu’une seule fois dans le plan
- Présentation claire et aérée permettant un repérage rapide des documents et de la structure du dossier

#### **Critères négatifs**

- Plan en partie rédigé
- Plan fondé sur d’autres critères que la problématique liée au contenu des documents (ex : par type de documents..)
- Oubli de document(s)

### **RÉSUMÉS**

#### **Critères positifs**

- Syntaxe correcte
- Respect de l’enchaînement des idées du texte (pour les résumés informatifs)
- Présence des concepts essentiels
- Phrases rédigées
- Rédaction sans jugement personnel ni critique
- Pas d’énonciateur
- Citations limitées à un mot ou une expression de l’auteur
- Mots clés! notions pertinentes

#### **Critères négatifs**

- Dépassement de la tolérance autorisée dans le libellé du sujet

- Inexactitude entre le nombre de mots annoncés et le nombre réel
- Syntaxe défaillante

## **NOTE DE SYNTHÈSE**

Une note globale est attribuée sans différencier les points affectés habituellement aux différentes parties (objectifs, contenus, conditions d'utilisation) pour apprécier la cohérence d'ensemble de la note à partir des critères suivants :

- Sujet et problématique introduits
- Plan apparent
- Opportunité du sujet précisée (en liaison avec l'actualité et les enjeux, les réformes du système éducatif, les changements de programme...)
- Objectifs pertinents et réalistes
- Destinataires précisés, cohérents avec les objectifs
- Concepts et idées force des textes présents
- Textes mis en valeur de manière dynamique (opposition, convergences, importance), notamment à travers des références multiples à certains documents
- Documents retenus tous cités au moins une fois avec indication de leur numéro
- Signalement de l'intérêt ou de l'importance des documents (qualité des auteurs, nature des textes et tonalité précisées à bon escient)
- Utilisation très modérée de citations directes des textes
- Style neutre (pas de je, vous, nous, de jugement personnel)
- Au moins une utilisation globale cohérente avec les objectifs et les destinataires
- Nombre d'exemplaires, conditions de diffusion, de reproduction (pour les documents eux-mêmes, pas pour le dossier)

### **Critères positifs**

- Présentation judicieuse et élégante des documents
- Qualité de style
- Compléments d'information au dossier suggérés
- Suggestions de collaboration pédagogique du documentaliste

### **Critères négatifs**

- Dérive dissertation
- Suite de résumés
- Absence d'objectifs, de destinataires, de conditions d'utilisation
- Méconnaissance du fonctionnement du système éducatif ou du rôle des partenaires
- Contresens sur les textes

## ANNEXE 7 : GRILLE D'ÉVALUATION DE L'ÉPREUVE PRE-PROFESSIONNELLE SUR DOSSIER

Évaluation de l'exposé, dans son organisation, sa forme :	<i>Compréhension du sujet et aptitude à poser une problématique en relation avec le dossier.</i>	
Évaluation de l'exposé, dans son organisation, sa forme :	<i>Compréhension du sujet et aptitude à poser une problématique en relation avec le dossier. Proposition d'un plan clair, et respect de ce plan. Cohérence interne de l'exposé. Capacité à se dégager des notes et à maintenir l'intérêt du jury. Capacité à exploiter ses connaissances et ses expériences antérieures en les contextualisant. Aisance dans l'expression : fluidité, élocution, précision du langage ... Capacité à conclure l'exposé en élargissant la problématique du dossier. Utilisation et respect du temps imparti. Pertinence de l'exposé par rapport au dossier proposé.</i>	...../30
Évaluation de l'entretien, dans sa forme (Interrogation sur le thème du dossier et du contenu de l'exposé et, d'une manière plus générale, sur les compétences requises d'un documentaliste)	<i>Qualité de la communication avec le jury. Aptitude à argumenter, à prendre position, à prendre un minimum de distance et de réflexion par rapport à la pratique antérieure. Capacité à formuler des réponses claires, précises et concrètes qui engagent et témoignent d'une réflexion personnelle éprouvée. Authenticité des réponses, mise en évidence de conviction. Capacité à se projeter et à mettre en perspective les expériences antérieures. Authenticité et pertinence des motivations. Appropriation des valeurs de l'éducation nationale</i>	...../30
Évaluation de l'exposé et de l'entretien, dans leur contenu	<i>Connaissance du système éducatif et de son fonctionnement : ses objectifs, son organisation générale (niveaux d'enseignement, diplômes, etc.) Degré de culture générale : connaissance des principaux débats actuels relatifs à l'éducation et son environnement, des réformes récentes. Représentation et connaissance de la fonction documentaire : organisation et missions des CDI, missions et activités des documentalistes...</i>	...../40
	Total sur 100	

## **ANNEXE 8 : Titres des sujets donnés à l'épreuve pré-professionnelle sur dossier**

- Rénovation de la section STG
- Le patrimoine
- La réussite scolaire
- La créativité
- Éducation et médias
- L'école et les parents
- L'éducation à l'environnement et au développement durable
- Cultures juvéniles
- L'évaluation des élèves
- Politique documentaire d'EPL
- L'enseignement des langues étrangères
- École et société de l'information

## Bilan de l'admissibilité

Concours EBE CAPES EXTERNE

Section / option 0080E DOCUMENTATION

Nombre de candidats inscrits : 3041

Nombre de candidats non éliminés : 1738

Soit : 57.15 % des inscrits.

*Le nombre de candidats non éliminés correspond aux candidats n'ayant pas eu de note éliminatoire (AB, CB, 00.00, NV).*

Nombre de candidats admissibles : 386

Soit : 22.21 % des non éliminés.

### **Moyenne portant sur le total des épreuves de l'admissibilité**

Moyenne des candidats non éliminés : 07.53 / 20 (soit une moyenne coefficientée de : 0015.06 )

Moyenne des candidats admissibles : 11.86 / 20 (soit une moyenne coefficientée de : 0023.71 )

### **Rappel**

Nombre de postes : 180

Barre d'admissibilité : 10.10 / 20

(soit un total coefficienté de : 0020.20 )

(Total des coefficients des épreuves d'admissibilité : 2 )

## Bilan de l'admissibilité

Concours EBF CAFEP CAPES-PRIVE

Section / option 0080E DOCUMENTATION

Nombre de candidats inscrits : 343

Nombre de candidats non éliminés : 192

Soit : 55.98 % des inscrits.

*Le nombre de candidats non éliminés correspond aux candidats n'ayant pas eu de note éliminatoire (AB, CB, 00.00, NV).*

Nombre de candidats admissibles : 43

Soit : 22.40 % des non éliminés.

### **Moyenne portant sur le total des épreuves de l'admissibilité**

Moyenne des candidats non éliminés : 06.88 / 20 (soit une moyenne coefficientée de : 0013.76 )

Moyenne des candidats admissibles : 11.07 / 20 (soit une moyenne coefficientée de : 0022.14 )

### **Rappel**

Nombre de postes : 20

Barre d'admissibilité : 09.15 / 20

(soit un total coefficienté de : 0018.30 )

(Total des coefficients des épreuves d'admissibilité : 2 )

## Bilan de l'admission

Concours EBE CAPES EXTERNE

Section / option : 0080E DOCUMENTATION

Nombre de candidats admissibles : 386  
Nombre de candidats non éliminés : 371 Soit : 96.11 % des admissibles.

*Le nombre de candidats non éliminés correspond aux candidats n'ayant pas eu de note éliminatoire (AB, CB, 00.00, NV).*

Nombre de candidats admis sur liste principale : 180 Soit : 48.52 % des non éliminés.  
Nombre de candidats inscrits sur liste complémentaire : 1 Soit : 00.27 % des non éliminés.  
Nombre de candidats admis à titre étranger : 0

### Moyenne portant sur le total général (total de l'admissibilité + total de l'admission)

Moyenne des candidats non éliminés : 09.91 / 20 (soit en moyenne coefficientée : 59.45 )  
Moyenne des candidats admis sur liste principale : 12.19 / 20 (soit en moyenne coefficientée : 0073.15 )  
Moyenne des candidats inscrits sur liste complémentaire : 09.82 / 20 (soit en moyenne coefficientée : 0058.90 )  
Moyenne des candidats admis à titre étranger : / 20 (soit en moyenne coefficientée : )

### Moyenne portant sur le total des épreuves de l'admission

Moyenne des candidats non éliminés : 08.94 / 20 (soit en moyenne coefficientée : 35.77 )  
Moyenne des candidats admis sur liste principale : 12.17 / 20 (soit en moyenne coefficientée : 0048.68 )  
Moyenne des candidats inscrits sur liste complémentaire : 09.50 / 20 (soit en moyenne coefficientée : 0038.00 )  
Moyenne des candidats admis à titre étranger : / 20 (soit en moyenne coefficientée : )

### Rappel

Nombre de postes : 180

Barre de la liste principale : 09.83 / 20 (soit en total coefficienté : 0059.00 )

Barre de la liste complémentaire : 09.82 / 20 (soit en moyenne coefficientée : 0058.90 )

(Total des coefficients : 6 dont admissibilité : 2 admission : 4 )

## Bilan de l'admission

## Bilan de l'admission

**Concours EBF CAFEP CAPES-PRIVE**

**Section / option : 0080E DOCUMENTATION**

Nombre de candidats admissibles : 43  
Nombre de candidats non éliminés : 43

*Le nombre de candidats non éliminés correspond aux candidats n'ayant pas eu de note éliminatoire (AB, CB, 00.00, NV).*

Nombre de candidats admis sur liste principale : 20                      Soit : 46.51                      % des non éliminés.  
Nombre de candidats inscrits sur liste complémentaire : 0  
Nombre de candidats admis à titre étranger : 0

### **Moyenne portant sur le total général (total de l'admissibilité + total de l'admission)**

Moyenne des candidats non éliminés :	08.84	/ 20	(soit en moyenne coefficientée : 53.06	)
Moyenne des candidats admis sur liste principale :	10.92	/ 20	(soit en moyenne coefficientée : 0065.53	)
Moyenne des candidats inscrits sur liste complémentaire		/ 20	(soit en moyenne coefficientée :	)
Moyenne des candidats admis à titre étranger :		/ 20	(soit en moyenne coefficientée :	)

### **Moyenne portant sur le total des épreuves de l'admission**

Moyenne des candidats non éliminés :	07.73	/ 20	(soit en moyenne coefficientée : 30.92	)
Moyenne des candidats admis sur liste principale :	10.48	/ 20	(soit en moyenne coefficientée : 0041.90	)
Moyenne des candidats inscrits sur liste complémentaire		/ 20	(soit en moyenne coefficientée :	)
Moyenne des candidats admis à titre étranger :		/ 20	(soit en moyenne coefficientée :	)

### **Rappel**

Nombre de postes :	20			
Barre de la liste principale :	08.83	/ 20	(soit en total coefficienté :	0053.00 )
Barre de la liste complémentaire :		/ 20	(soit en moyenne coefficientée :	)

*(Total des coefficients : 6 dont admissibilité : 2 admission : 4 )*

## ANNEXE 10 : COMPOSITION DU JURY



**Direction des personnels enseignants**  
**Service des statuts, de la prévision et du recrutement**  
**Sous direction du recrutement**  
Bureau DPE A8

### **Le Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche**

- Vu l'arrêté du 7 juillet 2005 autorisant, au titre de la session 2006, l'ouverture de concours externe, interne et troisième concours de recrutement de professeurs certifiés stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat du second degré,
- Vu l'arrêté du 7 juillet 2005 autorisant, au titre de la session 2006, l'ouverture de concours d'accès à la liste d'aptitude en vue de l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions d'enseignement dans les établissements d'enseignement privés du second degré sous contrat et de concours d'accès aux échelles de rémunération de professeurs du second degré,
- Vu l'arrêté du 8 septembre 2005 nommant les présidents des jurys des concours externes de recrutement de professeurs stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement public du second degré et des concours d'accès à des listes d'aptitude en vue de l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions d'enseignement dans les établissements d'enseignement privés du second degré sous contrat (CAFEP) correspondants, ouverts au titre de la session 2006,
- Vu les propositions du président de jury,

## ARRETE

Article 1 : Le jury du concours externe du CAPES et du CAFEP correspondant, section DOCUMENTATION est constitué comme suit pour la session 2006 :

### **Président.**

M Jean-Louis DURPAIRE  
Inspecteur général de l'éducation nationale.

Académie DE PARIS

### **Vice-président(s).**

M Raymond RIQUIER  
Inspecteur général de l'éducation nationale.

Académie DE PARIS

M Jean-Pierre VERAN  
Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional

Académie DE MONTPELLIER

### **Secrétaire général.**

Mme Mireille LAMOUROUX  
Chargé d'études documentaires

Académie DE CRETEIL

M Gérard PUIMATTO  
Professeur certifié

**Membres du jury**

M Jean-marie AGNAN  
Personnel de direction

Académie D'AIX-MARSEILLE

Académie D'ORLEANS-TOURS

*Page :* 1/9

Mme Karine AILLERIE Professeur certifié	Académie DE POITIERS
M Francis ALIN Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional	Académie DE PARIS
Mme Véronique AMIEL Professeur certifié	Académie DE TOULOUSE
M Eric AMIOT Professeur certifié	Académie DE LA REUNION
M Pierre ANGELI Professeur certifié	Académie D'AIX-MARSEILLE
Mme Marie-Claude BAJARD Professeur certifié	Académie DE LYON
M Gabriel BARNET Professeur agrégé	Académie DE NANCY-METZ
M Stéphane BASSINET Conservateur général des bibliothèques (1992)	Académie DE POITIERS
Mme Claire BELISLE Ingénieur de recherche (recherche et formation)	Académie DE LYON
Mme Pascale BENEVENT Professeur certifié	Académie DE TOULOUSE
M Pierric BERGERON Professeur certifié	Académie DE POITIERS
Mme Martine BERJOT Personnel de direction	Académie DE REIMS
Mle Marie-France BLANQUET Maître de conférences des universités	Académie DE BORDEAUX
Mme Brigitte BONHOMME Chargé d'études documentaires	Académie DE GRENOBLE
Mme Anne BOUCHEZ-TRIFUNOVIC Professeur certifié	Académie DE VERSAILLES
Mme Edith BOULO-GENTRIC Professeur certifié	Académie DE RENNES



M Jean-Paul BRAUN Professeur certifié	Académie DE NANCY-METZ
Mme Cécile BRENNAN-SARDOU Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional	Académie DE NICE
Mme Anne BROUSMICHE Chargé d'études documentaires	Académie DE ROUEN
Mme Dominique BUISINE Professeur agrégé	Académie D'AIX-MARSEILLE
Mle Danielle CADUSSEAU Professeur certifié	Académie DE POITIERS
M Pierre CARBONE Conservateur des bibliothèques (1969)	Académie DE CRETEIL
Mme Renée CERISIER Personnel de direction	Académie DE POITIERS
Mme Marie-Pierre CHANFREAU Professeur certifié	Académie DE TOULOUSE
M Alain CHANTE Maître de conférences des universités	Académie DE MONTPELLIER
Mme Ghislaine CHARTRON Professeur des universités	Académie DE DIJON
M Ghislain CHASME Professeur certifié	Académie DE ROUEN
Mme Clotilde CHAUVIN Professeur certifié	Académie D'AIX-MARSEILLE
Mle Hélène COLLET Professeur certifié	Académie DE ROUEN
M Alain COLLIGNON Ingénieur d'études recherche et formation	Académie DE NANCY-METZ
M Dominique COTTE Maître de conférences des universités	Académie DE LILLE
M Joël DAVID Personnel de direction	Académie DE POITIERS



M Yves DEBIEN Personnel de direction	Académie DE POITIERS
Mme Sylvie DECROIX Professeur certifié	Académie DE PARIS
Mme Katrine DELAGE Professeur certifié	Académie DE BORDEAUX
M Dominique DELAPORTE Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional	Académie DE VERSAILLES
Mme Nadia DELCI Professeur certifié	Académie DE POITIERS
M Philippe DEVAUX Professeur certifié	Académie DE GRENOBLE
M Jérôme DINET Maître de conférences des universités	Académie DE NANCY-METZ
Mme Marina DINET-DUMAS Professeur certifié	Académie DE POITIERS
M Jean-Marc DUBOS Personnel de direction	Académie D'AIX-MARSEILLE
Mme Josiane DUCOURNAU Chargé d'études documentaires	Académie DE BORDEAUX
M Olivier DUFAUT Professeur certifié	Académie DE GRENOBLE
M Dominique DUFILS Professeur certifié	Académie DE ROUEN
M Patrick DUMONT Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional	Académie DE LILLE
M Patrick DUPRAT Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional	Académie DE POITIERS
M Regis DUTREMEE Conservateur des bibliothèques (1969)	Académie DE REIMS
Mme Roselyne ENGEL-MOSER Professeur certifié	Académie DE REIMS



Mme Patricia FERNANDES Professeur certifié	Académie DE GRENOBLE
Mlle Claire FONTAN Professeur certifié	Académie DE ROUEN
M Patrick FRAYSSE Professeur certifié	Académie DE BORDEAUX
Mme Olga FREY Professeur certifié	Académie DE STRASBOURG
Mme Isabelle FRUCTUS Professeur certifié	Académie DE PARIS
M David GACHET Professeur agrégé	Académie DE STRASBOURG
M Alain GOFFIN Professeur certifié	Académie DE REIMS
M Philippe GOURRONC Professeur agrégé	Académie DE RENNES
Mme Lucia GRANDE Professeur certifié	Académie DE TOULOUSE
M Jean-François GRIMAULT Professeur certifié	Académie DE NANTES
Mme Marie-Hélène GRISAUD Chargé d'études documentaires	Académie DE NANTES
Mme Françoise GUERCHAIS Professeur agrégé	Académie DE RENNES
Mme Sabine GUILGUET Professeur certifié	Académie DE CRETEIL
Mme Parina HASSANALY Professeur des universités	Académie D'AIX-MARSEILLE
M Eric HEILMANN Maître de conférences des universités	Académie DE STRASBOURG
M Bernard HEIZMANN Professeur certifié	Académie DE NANCY-METZ



M Didier KOENIG Professeur certifié	Académie D'ORLEANS-TOURS
M Yves LANGLAIS Professeur certifié	Académie DE RENNES
M Marc LE MENER Professeur certifié	Académie DE POITIERS
Mme Françoise LEBLOND Personnel de direction	Académie DE PARIS
M Jean LECLERE Professeur certifié	Académie D'AMIENS
Mme Christine LEJARD Professeur certifié	Académie DE POITIERS
Mme Liliane LUGOL Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional	Académie DE POITIERS
M Christian LUPOVICI Conservateur de bibliothèque	Académie DE PARIS
Mme Françoise MACHEBEUF FERRAND Professeur certifié	Académie DE CLERMONT-
M Michel MAGINOT Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional	Académie DE BORDEAUX
Mme Nathalie MARC Professeur certifié	Académie DE POITIERS
M Didier MARTIN Professeur agrégé	Académie DE VERSAILLES
M Dominique MARTIN Professeur certifié	Académie DE POITIERS
M Bruno MENON Professeur des universités associé	Académie DE CRETEIL
M Alain MERLET Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional	Académie DE CRETEIL
Mlle Annie MEYRIGNAC	Académie DE CLERMONT-

FERRAND  
Professeur certifié

*Page : 6/9*

M Patrick MORISI Inspecteur de l'éducation nationale.	Académie DE VERSAILLES
M Jean-claude OBADIA Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional	Académie DE LA REUNION
Mme Danielle OPPETIT Inspecteur général de l'éducation nationale.	Académie DE PARIS
M Christophe PAVLIDES Conservateur de bibliothèque	Académie DE VERSAILLES
M Jean-Jacques PELLE Personnel de direction	Académie DE RENNES
M Jean-Marc PEROL Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional	Académie DE LIMOGES
Mme Martine PREVOT-HUBERT Maître de conférences des universités associé	Académie DE PARIS
M Jean-Claude PUX Professeur certifié	Académie DE NICE
M Michel REVERCHON-BILLOT Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional	Académie DE POITIERS
M Bruno RICHARDOT Ingénieur d'études recherche et formation	Académie DE LILLE
M Christophe RIGAIL Professeur certifié	Académie DE NANTES
Mme Colette RING Professeur certifié	Académie DE POITIERS
M Pierre RIVANO Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional	Académie DE TOULOUSE
Mme Roselyne ROBIN Professeur certifié	Académie DE RENNES
Mme Monique ROSSINI-MAILHE Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional	Académie DE VERSAILLES
Mme Vera ROTH Professeur certifié	Académie DE MONTPELLIER



Mme Fabienne ROUQUIE Professeur certifié	Académie D'AIX-MARSEILLE
Mme Valérie SCHOLTES-FOURNIER Professeur certifié	Académie DE REIMS
Mlle Brigitte SIMONNOT Maître de conférences des universités	Académie DE NANCY-METZ
Mlle Carole SOULAGNES Professeur certifié	Académie DE CRETEIL
M Jean TANGUY Professeur certifié	Académie DE RENNES
Mme Elisabeth THIBAUDIN Professeur certifié	Académie D'AIX-MARSEILLE
Mme Evelyne THIERY Professeur certifié	Académie DE NICE
M Jean-Paul THOMAS Professeur certifié	Académie DE RENNES
M Dominique TIEURCELIN Professeur certifié	Académie D'ORLEANS-TOURS
Mme Sandrine TONNOIR Professeur certifié	Académie DE GRENOBLE
Mme Kaltoum VAILLANT Professeur certifié	Académie DE LILLE
Mlle Jacqueline VALLADON Professeur certifié	Académie DE DIJON
M Jean-Luc VENUZE Personnel de direction	Académie D'AIX-MARSEILLE
Mme Caroline WIEGANDT Conservateur de bibliothèque	Académie DE PARIS
Mme Valérie WINTER Professeur certifié	Académie DE PARIS



Article 2 : Le directeur des personnels enseignants est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le

*Page : 8/9*

## **ANNEXE 11 : TEXTES DES SUJETS DES EPREUVES D'ADMISSIBILITE**

*Non disponible sur la version en ligne*

On peut consulter le site du CRDP de l'académie de Nice.

[http://www.crdp-nice.net/bouquet/doc\\_ad/listing\\_sujets.php?rub\\_id=7&ssr\\_id=35&nco\\_id=2](http://www.crdp-nice.net/bouquet/doc_ad/listing_sujets.php?rub_id=7&ssr_id=35&nco_id=2)

(Consulté le 15/07/06)

## **ANNEXE 12 : note de commentaires**

L'arrêté du 26 juillet 2005 paru au Journal officiel du 10 août 2005 a modifié l'épreuve d'admissibilité dite de dossier documentaire à compter de la session 2007. Le candidat doit élaborer un dossier relatif à une question de politique documentaire dans le contexte d'un établissement scolaire du second degré.

La présente note de commentaires vise à expliciter le sens donné par le jury à l'expression « *politique documentaire dans le contexte d'un établissement scolaire du second degré* ».

Une question de politique documentaire dans le contexte d'un établissement scolaire du second degré peut se rapporter à la politique d'acquisition de l'établissement, à un projet pédagogique ou éducatif faisant appel aux ressources documentaires, aux besoins de l'établissement en matière d'information et aux moyens de les satisfaire, au système d'information documentaire d'un établissement scolaire, à la formation des élèves à la maîtrise de l'information, à l'ouverture de l'établissement sur l'environnement culturel et économique, à l'apport du documentaliste à la politique en faveur de la lecture. Les questions d'élaboration de la politique documentaire et de son évaluation entrent également dans le champ de cette épreuve.

Le président du jury

Jean-Louis Durpaire

## ANNEXE 13 : EPREUVE D'ADMISSIBILITE DE DOSSIER DOCUMENTAIRE - EXEMPLE DE SUJET (SUJET 0)

### DOSSIER DOCUMENTAIRE

Durée 5 heures

Vous organiserez ce recueil de 14 documents en un dossier documentaire sur le thème : « Les migrations ». (Ces textes, numérotés de 1 à 14, sont présentés dans un ordre aléatoire).

Pour composer ce dossier, vous rédigerez successivement :

1. Un plan de classement des documents que vous déciderez de retenir (vous y désignerez par leur numéro de présentation les documents que vous classerez).
2. Les résumés des textes suivants :
  - N° 3 en 50 mots (résumé indicatif) ;
  - N° 4 en 160 mots (résumé informatif).(Une variation de plus ou moins 10 % sera tolérée. Vous indiquerez à la fin de chaque résumé le nombre de mots utilisés.)
3. La note de synthèse de ce dossier, en indiquant les objectifs, le contenu et les conditions d'exploitation.

#### Document 1

SASSEN Saskia. Mais pourquoi émigrent-ils ? . *Le Monde diplomatique*, novembre 2000, p. 4-5.

<http://www.monde-diplomatique.fr/2000/11/SASSEN/14478>

(consulté le 15/07/06)

#### Document 2

LE GUELTE Denise. *Kilomètre Delta II*. Paris, CNDP, 2000. (collection côté télé).

<http://www.cndp.fr/archivage/valid/13343/13343-11882-15080.pdf>

(consulté le 15/07/06)

Note : Livret pédagogique

#### Document 3 (ci-joint)

HOMBERT Jean-Marie, QUINTINA-MURCI Lluis. Gènes et langues : une évolution parallèle. In : CIVARD-RACINAIS Alexandrine, HOMBERT Jean-Marie. *Aux origines des langues et du langage*. Paris, Fayard, 2005. Gènes et langues : une évolution parallèle ?, L'Afrique, berceau de notre espèce, p 312-315.

#### Document 4

QUIMINAL Catherine. Nouvelles mobilités et anciennes catégories. *Ville-Ecole-Intégration Enjeux*, décembre 2002, n°131, p. 9-15.

<http://www.cndp.fr/lesScripts/bandeau/bandeau.asp?bas=http://www.cndp.fr/revueVEI/som131.htm>

(consulté le 15/07/06)

Note : Le document s'arrête à la fin de la partie « Contexte sociopolitique et catégories de classement ». (dernier mot : comparatisme)

**Document 5**

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, Note de service n° 2004-205 du 12 novembre 2004, Education à la citoyenneté : parcours civiques. *Bulletin Officiel*, 25 novembre 2004, n° 43.

<http://www.education.gouv.fr/bo/2004/43/MENE0402540N.htm>

(consulté le 15/07/06)

**Document 6** (ci-joint)

Cameroun : hémorragies cérébrales chez les médecins. *Libération*, 2 mai 2006, p. 8.

**Document 7**

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, *Accompagnement des programmes 5<sup>e</sup> 4<sup>e</sup> : Education civique* [en ligne]. Paris, CNDP, 2004. Chapitre III : classe de 4<sup>e</sup>, A. Droits et libertés, 1. Les libertés individuelles et collectives, p. 28-29.

[http://www.cndp.fr/textes\\_officiels/college/programmes/bacc\\_54/edciv\\_54.pdf](http://www.cndp.fr/textes_officiels/college/programmes/bacc_54/edciv_54.pdf)

(consulté le 15/07/06)

**Document 8**

ARTE. *arte-tv* [en ligne]. Strasbourg : ARTE, 2004. Les Goths de Crimée.

[http://www.arte-tv.com/fr/connaissance-decouverte/Les\\_20migrations\\_20des\\_20peuples/La\\_20bataille\\_20de\\_20Varus\\_20et\\_20la\\_20saga\\_20des\\_20Goths/98888.html](http://www.arte-tv.com/fr/connaissance-decouverte/Les_20migrations_20des_20peuples/La_20bataille_20de_20Varus_20et_20la_20saga_20des_20Goths/98888.html)

(consulté le 15/07/06)

**Document 9** (ci-joint)

LE CLEZIO J-M-G. *La ronde et autres faits divers*. Paris, Gallimard, 1991. Le passeur, p. 195-197.

(collection Folio)

**Document 10**

FAURE Justine. Les exilés tchécoslovaques de 1948 : un exil politique au service de la politique étrangère américaine. *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 2000, vol. 60, n° 60, p. 61-62.

[http://www.persee.fr/articleAsPDF/mat\\_0769-3206\\_2000\\_num\\_60\\_1\\_403242/article\\_mat\\_0769-3206\\_2000\\_num\\_60\\_1\\_403242.pdf](http://www.persee.fr/articleAsPDF/mat_0769-3206_2000_num_60_1_403242/article_mat_0769-3206_2000_num_60_1_403242.pdf)

(consulté le 15/07/06)

**Document 11**

UNION EUROPEENNE, *EUROVOC* [en ligne]. Version 4.2 . Luxembourg, Office des publications officielles de Communautés, 2005. Liste alphabétique des descripteurs – Migration

[http://europa.eu/eurovoc/sg/sga\\_doc/eurovoc\\_dif!SERVEUR/menu!prod!MENU?langue=FR](http://europa.eu/eurovoc/sg/sga_doc/eurovoc_dif!SERVEUR/menu!prod!MENU?langue=FR)

(consulté le 15/07/06)

**Document 12** (ci-joint)

SAYAD Abdelmalek. La Double absence : des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré. *In : Guide républicain*. Paris, Delagrave / SCEREN, 2004. p. 291-293.

**Document 13**

ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS, [en ligne]. Projets, Paris, 2004.

<http://www.iom.int/france/french/projets/index.html>

(consulté le 15/07/06)

**Document 14**

UNIVERSITE DE TOUS LES SAVOIRS, *Communiqué de presse : l'Université de tous les savoirs propose 13 conférences sur « déplacements, migration, tourisme »...* [en ligne].

[http://www.canal-u.education.fr/UTLS/presse/ProgrammeUTLS\\_janv06.pdf](http://www.canal-u.education.fr/UTLS/presse/ProgrammeUTLS_janv06.pdf)

(consulté le 15/07/06)

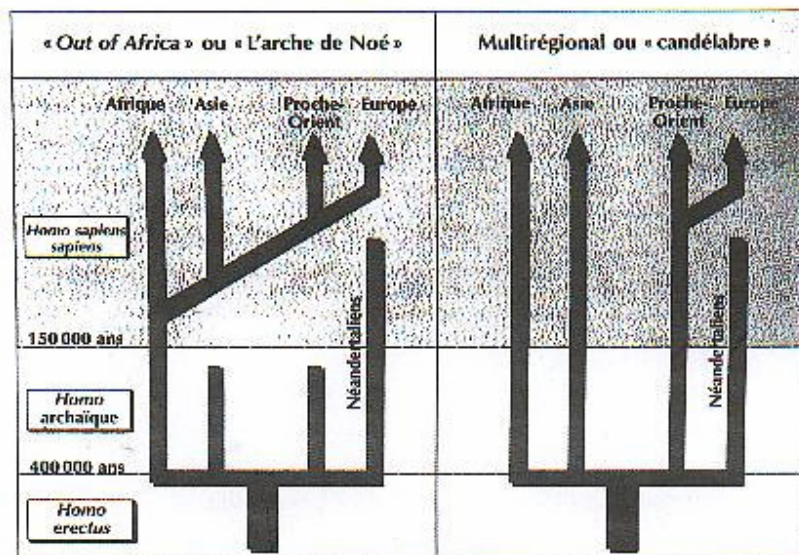
**Document 3**

HOMBERT Jean-Marie, QUINTANA-MURCI Luis. Gènes et langues : une évolution parallèle. In : CIVARD-RACINAIS Alexandrine, HOMBERT Jean-Marie. *Aux origines des langues et du langage*. Paris, Fayard, 2005. Gènes et langues : une évolution parallèle ?, L'Afrique, berceau de notre espèce, p 312-315

**L'AFRIQUE, BERCEAU DE NOTRE ESPÈCE**

*Les différentes hypothèses du peuplement.*

L'application des théories mathématiques que nous avons évoquées plus haut permet, dans une certaine mesure, de reconstruire les événements de notre passé en commençant par l'origine de l'homme anatomiquement



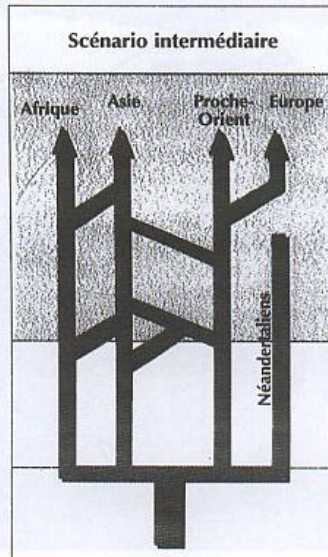
moderne. Deux théories défendant des visions fortement opposées des choses ont été avancées pour répondre à la question lancinante : « D'où venons nous ? »

La première, connue sous le nom de théorie multirégionale, suggère que dans chaque région du monde une population d'*erectus* a évolué de façon parallèle et totalement indépendante, pour donner naissance à des populations de « *sapiens* régionaux » sur chaque continent. Chacune de ces populations modernes aurait poursuivi un développement indépendant, ce qui aurait conduit à l'image actuelle de la population planétaire. Les Africains d'aujourd'hui dériveraient d'une population africaine d'*Homo erectus*, les Européens d'aujourd'hui d'une population européenne d'*Homo erectus*, et ainsi de suite... Il n'y aurait donc aucun ancêtre commun direct à tous les *sapiens*. Pour trouver l'ancêtre commun, il faudrait rechercher celui des *erectus* (environ 2 millions d'années).

Le modèle alternatif – la seconde théorie – propose que les *sapiens* actuels soient tous issus d'une seule population d'*erectus*, dont la localisation géographique semblerait être le continent africain. La Terre aurait ensuite été repeuplée par des vagues de migration successives sur les différents continents. Un *Homo sapiens* africain serait sorti de son berceau pour coloniser les diverses régions du monde et remplacer successivement toutes les populations d'*Homo erectus* locales. Il s'agit de la « théorie du remplacement rapide », ou « théorie out of Africa ».

Les différents apports génétiques et paléanthropologiques actuels permettent de pencher en faveur de cette thèse. Si la localisation exacte de l'ancêtre d'*Homo sapiens* demeure inconnue, sa date d'apparition oscille entre 100 000 et 200 000 ans selon les recherches. Après les travaux pionniers de Rebecca Cann et de ses collaborateurs sur l'« Ève africaine » (Cann *et al.*, 1987), de nombreuses équipes se sont aussi intéressées à l'origine de l'homme et une quantité d'articles scientifiques ont été consacrés à cette question, analysant principalement l'ADNmt (Vigilant *et al.*, 1991 ; Horai *et al.*, 1995 ; Krings *et al.*, 1997 ; Quintana-Murci *et al.*, 1999 ; Ingman *et al.*, 2000) et le chromosome Y (Underhill *et al.*, 1997, 2001 ; Hammer *et al.*, 1998 ; Seielstad *et al.*, 1999).

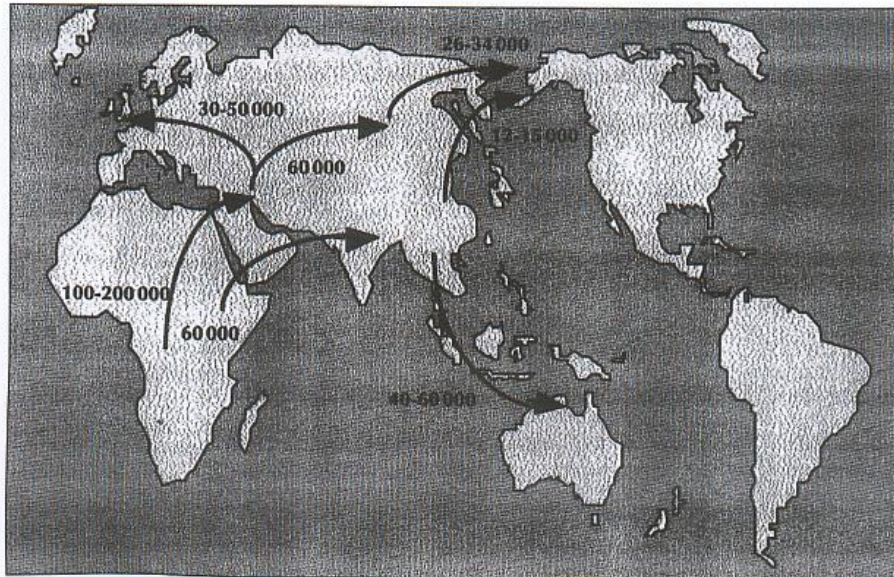
Évoquons notamment Max Ingman et ses collaborateurs qui, à la fin de l'année 2000, ont présenté une analyse complète



de toute la séquence de l'ADNmt dans différentes populations du globe (Ingman *et al.*, 2000). La diversité du groupe africain était plus de deux fois supérieure à celle du groupe non africain. Or forte diversité rime souvent avec population ancienne (même si parfois elle peut s'expliquer par une taille initiale de la population plus élevée). En revanche, faible diversité peut aller de pair soit avec une population plus jeune, soit avec une population ayant subi une forte réduction de son effectif (d'où la perte de diversité). Constatant une telle distribution de la diversité et la structure très particulière de l'arbre phylogénétique, Ingman propose judicieusement différents scénarios démographiques. La diversité élevée du groupe africain pourrait résulter d'un accroissement considérable de la population ou d'une histoire plus longue. En ce qui concerne les peuples non africains, ces derniers seraient issus d'une petite population d'origine africaine qui aurait ensuite peuplé l'Eurasie. Selon les calculs d'Ingman, l'ancêtre commun à toutes les populations humaines aurait environ 170 000 ans. Et les premières migrations hors d'Afrique auraient débuté il y a environ 52 000 ans<sup>2</sup>.

**Principales routes de migration de l'homme après sa sortie d'Afrique et datation des tentatives de colonisation des différents continents. La flèche noire indique la sortie côtière des hommes modernes à partir d'Afrique de l'Est.**

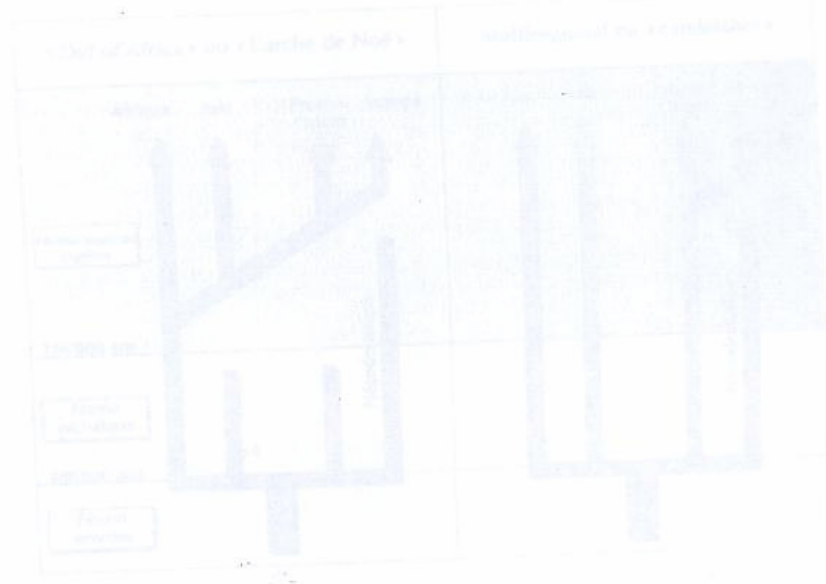
D'autres travaux, également basés sur une analyse de l'ADNmt, mais aussi du chromosome sexuel Y et des autosomes (les chromosomes non sexuels contenus dans le noyau), ont apporté davantage de matière et de précisions concernant aussi bien l'origine de l'humanité que les différentes routes de migration empruntées par les hommes au cours de l'histoire.



Globalement donc, la majorité des données génétiques attestent une plus grande diversité des populations africaines et soutiennent une origine récente et africaine de notre espèce. La carte mondiale présentée ci-contre montre les différentes routes de migration proposées pour la sortie d'Afrique ainsi que les dates des tentatives de colonisation des différents continents sur la base des données moléculaires (avec des marges d'erreur importantes!).

### L'AFRIQUE, BERCEAU DE NOTRE ESPÈCE

Carte mondiale des routes de migration proposées pour la sortie d'Afrique. Les dates indiquées sont des estimations basées sur les données moléculaires et les données archéologiques. Les dates sont indiquées en millions d'années (Ma).





Libération

EVENEMENT, mardi 2 mai 2006, p. 8

Document 6

Immigration

**Cameroun : hémorragies cérébrales chez les médecins**

Les salaires médiocres poussent les diplômés à émigrer.

Yaoundé correspondance

Epuisée, une jeune femme s'allonge sur un banc installé dans un couloir. Dans la salle d'attente voisine, une cinquantaine de personnes attendent elles aussi. Une télévision permet de tromper l'ennui. Dans cette unité VIH-sida de l'hôpital central de Yaoundé, la capitale camerounaise, il faut s'armer de patience : deux médecins seulement y travaillent à plein temps. Chacun reçoit en moyenne cinquante malades par jour, pour environ 500 euros mensuels, une rémunération jugée dérisoire.

Patriotisme.

Depuis les coupes drastiques dans les salaires des fonctionnaires et le budget de la santé, au début des années 90, la plupart des médecins camerounais sont logés à la même enseigne. Personne, du coup, ne s'étonne que beaucoup de ceux partis ces dernières années se spécialiser à l'étranger ne reviennent pas. «Si je suis revenu, c'est par patriotisme, explique un gastro-entérologue de retour à Yaoundé après plusieurs années en France. Ici, nous n'avons pas les moyens matériels de mettre en pratique tout ce que nous avons appris. Et moins on pratique, plus on oublie.» Selon l'ordre des médecins du Cameroun, entre 4 000 et 5 000 praticiens camerounais, pour la plupart des spécialistes, exercent aujourd'hui hors du pays, en France, au Royaume-Uni et aux Etats-Unis surtout.

«Seuls les 1 000 médecins du ministère de la Santé constituent l'effectif objectif dont dispose le gouvernement pour faire face aux défis de santé publique. Si l'on déduit ceux assurant des tâches administratives, d'enseignement ou de recherche, la population ne rencontre dans les tâches cliniques que 600 à 800 médecins», calcule le professeur Tetanye Ekoe, vice-président de l'Ordre. Pour une population d'environ 16 millions de personnes, c'est plus que maigre. Chirurgie, gynécologie, pédiatrie, cardiologie sont parmi les spécialités les plus touchées par la pénurie.

Cette «fuite des cerveaux» n'épargne pas le corps enseignant. Dans certaines disciplines, en médecine ou en économie, on trouve difficilement à remplacer les professeurs partis à la retraite. «Lorsqu'il y a des avis de recrutement, des dossiers de candidature arrivent. Mais ils sont souvent de mauvaise qualité. En province, certaines universités sont obligées de recruter des étudiants qui n'ont pas encore terminé leur thèse», souligne François Nkoa. Cet enseignant en économie à l'université de Yaoundé-II s'intéresse au phénomène des migrations. Il s'est aperçu que, parmi les Camerounais installés à l'étranger, les plus qualifiés étaient ceux qui envoyaient le moins d'argent au Cameroun. Lorsqu'un de ses diplômés s'en va, le pays est donc perdant sur toute la ligne.

Criminels.

«Si nous avions les infrastructures nécessaires ici, ça ne me viendrait même pas à l'idée de partir, précise Paul, étudiant en droit. Les entreprises qui recrutent et payent le mieux sont les multinationales. Or, pour elles, un diplôme étranger a souvent plus de valeur qu'un diplôme national. Cela pousse certains d'entre nous à aller poursuivre des études en Occident.»

Dans le secteur de la santé, la situation ne devrait pas s'arranger. Selon le dernier rapport annuel de l'Organisation mondiale de la santé, déjà 23 % des médecins formés en Afrique subsaharienne partent travailler dans des pays industrialisés. Gwladys, étudiante, commente, indignée, l'actualité : «Les Etats qui parlent aujourd'hui d'immigration choisie sont des criminels : accepter chez eux seulement les meilleurs d'entre nous, c'est aggraver les choses et nous priver de ressources dont nous avons à tout prix besoin pour développer le Cameroun. C'est révoltant !»

Catégorie : Actualités

02/05/2006 17:2

Sujet(s) uniforme(s) : Hôpitaux, soins hospitaliers et urgences

Taille : Moyen, 435 mots

© 2006 SA Libération. Tous droits réservés.

### *Le passeur*

Quand Tartamella arrêta le moteur de la camionnette hâchée, c'est le lever du jour sur la rivière Roïa. Il s'est arrêté en contrabas de la route, sur la plage de galets, devant le courant de l'eau rare, couleur de ciel. Il alluma une cigarette, et il entend les voix des hommes qui s'ébranlent à l'arrière de la camionnette, avant de descendre. Il leur crie encore une fois, de sa voix enrouée :

« Terminus! Terminus! »

Les hommes descendent un à un de l'arrière de la camionnette, sans se presser, comme s'ils avaient peur de faire trop de mouvements, après ces heures passées à rouler sur l'autoroute. Ils sont nombreux, huit, dix peut-être. De toutes les nationalités, Grec, Turc, Egyptien, Yougoslave, Tunisien. Il y en a de grands maigres, et des petits, des gros, des bruns, des roux avec des yeux verts, ou jaunes. Ils sont habillés de toutes les façons, tricotés épais, pardessus d'hiver, blousons de faux aviateurs, ou complets-veston effimés, et ils parlent toutes sortes de langues. Mais quand Tartamella les regarda, il les reconnaît bien,

parec qu'ils sont tous semblables par la pauvreté, l'inquiétude, la faim. Tartamella est debout devant eux, sur la plage de galecia. Il les regarde, puis il regarde le ciel, du bleu pâle et froid des aubes d'hiver. Pour mettre les hommes à l'aise, il fait circuler un paquet de cigarettes américaines. Chacun prend une cigarette en silence et attend le feu.

Miloz ne fume pas. Il regarde Tartamella comme s'il pensait à autre chose. Il a un regard sombre, malgré ses yeux bleus, et son visage pâle. Tartamella est gêné par le regard de l'homme, et il cache sa gêne sous un air de colère. Il dit brusquement, en italien :

« Qu'est-ce qu'il y a ? »

L'autre ne répond pas tout de suite, et quand Tartamella lui tourne le dos en haussant les épaules, il dit :

« Quand est-ce qu'on part ? »

« Tout de suite », dit Tartamella. « Quand le guide sera là. »

« Le guide ? » répète Miloz.

« Oui, le guide. Le passeur, si tu veux. »

Miloz va s'asseoir sur une pierre, devant la plage de galets. Bientôt les autres hommes l'imitent. Ils forment un petit groupe séparé de la camionnette bâchée et de Tartamella, comme s'ils n'avaient rien de commun. Tartamella hausse encore les épaules et remonte dans la camionnette. Il allume une autre cigarette, et pour tuer le temps, il branche la radio. Il y a une chanson chantée par une noire américaine à la voix grave, et c'est un peu étrange sur ce paysage de rivière séchée, avec les plages de galets où les hommes accroupis attendent en silence, et les silhouettes des

hautes montagnes encadrées au fond de la vallée, contre le ciel bleu d'hiver.

Les hommes ne se parlent pas. Comment le pourraient-ils ? Chacun parle sa langue, la langue du village qu'il a laissé, comme il a laissé ses parents, sa femme, ses enfants, pour tenter l'aventure de l'autre côté. Miloz pense à sa mère et à son père, à la maison du village, aux montagnes dénudées. Mais c'est si loin déjà qu'il ne sait plus si cela existe encore. Il y a si longtemps qu'il erre sur les routes, dormant sur les bancs dans les abris des bus, ou bien dans les hôtels de pauvres, gardant serré dans la poche que Lena, sa femme, a cousue à l'intérieur de son tricot de corps la laisse qui doit lui permettre de passer.

Il ne savait plus que ce serait Tartamella, personne n'a dit de nom. Quand il a débarqué à la gare, avec les autres, venant de Trieste, il est resté immobile devant l'escalier, éclairé par la lumière du néon. Il a posé sa valise de carton nouée à ses pieds, et il a attendu. Les autres hommes ont fait comme lui. Chacun attendait, sans regarder l'autre, de peur que ce ne soit un policier des frontières.

Puis Tartamella est venu. Il est sorti de la camionnette bâchée, et il a marché jusqu'à la porte de la gare, en allumant une cigarette.

Comme c'était Miloz qui était le premier, le plus en avant, c'est à lui que le gros homme s'est adressé d'abord.

« Où est-ce que tu vas ? »

Miloz comprend bien l'italien, mais il n'aime pas le parler. Il a dit le nom, tout bonnement :

« Francia. »

## Document 12

SAYAD Abdelmalek. La Double absence : des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré. In : *Guide républicain*. Paris, Delagrave / SCEREN, 2004, p. 291-293.

■ ABDELMALEK SAYAD

*La Double Absence : des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*

Abdelmalek Sayad (1933-1998), sociologue, directeur de recherches au CNRS, a travaillé sur l'immigration et l'immigration. La « double absence » exprime à la fois l'éloignement de la famille et des lieux de vie originels et la difficulté à s'intégrer dans le pays d'arrivée.

L'immigré, surtout de basse condition sociale, est tenu à une sorte d'hyper-correctio sociale. Socialement, voire moralement suspect, il doit avant tout rassurer quant à la morale : on n'a jamais autant parlé en France de « valeurs républicaines » pour dénoncer les comportements déviants, au regard de la morale sociale et politique de la société française, des immigrés musulmans, port du voile à l'école, statut discriminé de la femme, usage politique de la religion qu'on désigne sous le nom d'intégrisme, etc. Conscient de la suspicion qui pèse sur lui et à laquelle il ne peut échapper, confronté à elle tout au long de sa vie d'immigré et en tous les domaines de son existence, il lui appartient de la dissiper continuellement, de la prévenir et de la dissuader à force de démonstrations répétées de sa bonne foi et de sa bonne volonté. Parce que l'immigré se trouve engagé malgré lui dans les luttes sociales, qui sont nécessairement des luttes identitaires, et parce qu'il y est engagé à l'état isolé et presque d'ailleurs sans le vouloir – notamment dans les interactions individuelles de la vie quotidienne –, il n'a pas d'autres choix que de s'enrichir, dans un sens ou dans l'autre. De nécessité faisant vertu, l'immigré incline, sans doute en raison, pour une large part, de la position dominée qu'il occupe dans la structure des rapports de force symboliques, à exagérer, l'une comme l'autre, chacune des deux options contradictoires qu'il croit avoir choisies alors qu'en réalité il ne fait que les subir. Il est condamné à la surencherche en tout, dans tout ce qu'il fait, dans tout ce qu'il vit, et en tout ce qu'il est. Tandis, il doit assumer comme immigrés (lorsqu'il est au plus bas de la hiérarchie sociale dans le monde des immigrés) les stigmates qui, aux yeux de l'opinion, font l'immigré, acceptant de la sorte (une acceptation résignée ou revendicative et même provocante) la définition dominante de son identité : qu'on se souvienne seulement, à ce propos, du fait que le stigmate engendre la révolte contre le stigmate, et que l'une des premières formes de cette révolte consiste en la reprise en compte, la revendication du stigmate, converti alors en emblème, selon le paradigme classique

Bleek is beautiful, cela jusqu'à l'institutionnalisation du groupe qui se décline ainsi le stigmatisé pour fondement, c'est-à-dire, en gros, les effets sociaux, économiques, politiques, culturels de la stigmatisation dont il est à la fois l'objet et en partie le produit. Tantôt, au contraire, il se voue à la recherche de l'assimilation comme on dit, ce qui suppose tout un travail de présentation de soi et de représentation (celle que les autres ont de soi et celle qu'on veut leur donner de soi, donc un travail portant essentiellement sur le corps, sur l'apparence physique, sur les comportements extérieurs les plus chargés précisément d'attributs ou de significations symboliques, afin, d'une part, de faire disparaître tous les signes susceptibles de rappeler le stigmate (les signes physiques, le teint, la couleur de peau, des cheveux, etc.; les signes culturels, l'accent, la manière de parler, le vêtement, le port de la moustache, tout le style de vie, etc.) et, d'autre part, d'afficher par mimétisme l'adoption des traits qui, par contraste, semblent être caractéristiques emblématiquement de ceux auxquels on voudrait s'assimiler. [...]

Mais le comble de l'impolitesse tout à la fois civile et politique, le comble de la grossièreté et de la violence à l'égard de l'ordonnement national, semble être atteint avec ces « immigrés » qui n'en sont pas, les enfants des immigrés, sortes d'hybrides qui ne partagent pas totalement les propriétés qui définissent idéalement l'immigré intégral, l'immigré accompli, conforme à la représentation qu'on s'en fait, ni entièrement les caractéristiques objectives et surtout subjectives des nationaux : ils sont des « immigrés » qui n'ont élargi de nulle part ; des « immigrés » qui ne sont pas, en dépit de cette désignation, des immigrés comme les autres, c'est-à-dire des étrangers au sens plein du terme – ils ne sont étrangers ni culturellement, puisqu'ils sont des produits intégraux de la société et de ses mécanismes de reproduction et d'intégration, la langue (la langue dans laquelle on naît et qui, ici, n'est pas la langue maternelle au sens littéral), l'école et tous les autres processus sociaux ; ni nationalement, puisqu'ils sont le plus souvent détenteurs de la nationalité du pays. « Mauvais » produits sans doute de la société française, aux yeux de certains, mais produits quand même de cette société. Sortes d'agents troubles, équivoques, ils brouillent les frontières de l'ordre national et, par conséquent, la valeur symbolique et la pertinence des critères qui fondent la hiérarchie de ces groupes et de leur classement. Et ce que, sans doute, on pardonne le moins à cette catégorie d'immigrés, c'est précisément d'attacher à la fonction et à la signification discursives de la séparation que la « pensée d'État » établit entre natio-

naux et non-nationaux. L'on ne sait alors comment considérer et comment traiter ces immigrés d'un nouveau genre, on ne sait ce qu'il faut attendre d'eux. Et, dès lors, la peur ordinaire, si l'on peut dire, peur personnelle ou individuelle qu'inspire l'étranger immigré, se mue en angouisse collective quand abolies les séparations traditionnelles et que disparaissent la sécurité et le réconfort (tout à la fois physique, moral et mental ou intellectuel) que procurent ces séparations combien rassurantes, dans la mesure où elles constituent une protection derrière laquelle se réfugier en affirmant « être chez soi », à l'abri d'agressions extérieures.

Cette forme d'angouisse ou cette nouvelle peur de l'immigré contre lesquelles l'extinguer de politesse s'avère impérialiste sort encore plus difficiles à dissiper, elles se diffusent plus largement et se transposent sur toute une série d'objets connexes, les jeunes, les quartiers difficiles, les quartiers chauds, les barreaux, les chômeurs, les délinquants, etc., surtout quand tout cela se cumule sur les mêmes personnes et les mêmes lieux (les enfants de l'immigration, les immigrés de la « deuxième génération »). De ce point de vue, c'est une transformation radicale qui s'est opérée dans l'immigration, et la suspicion qui continue à peser sur ces immigrés d'un genre nouveau est à la mesure des changements introduits par l'immigration des familles et par leur reproduction sur place...

<sup>1</sup> Clastres, op. cit., p. 141-142.